

Illettrisme, agissons ensemble en Région Centre

FORMATION

Rencontres régionales du
8 avril 2003

Actes de la journée



Fonds social européen



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
CENTRE



Région Centre

Sommaire

Ouverture	1
Alain RAFESTHAIN Président de la Région Centre	
Jean-Pierre LACROIX Préfet de la région Centre	3
Le Conseil Economique et Social Régional et la lutte contre l'illettrisme	5
Bernard DEMAN Vice-Président du CESR	
Illettrisme en 2003 : où en sommes-nous ?	10
Jean-Philippe RIVIERE Auteur de <i>La France cachée de l'illettrisme</i>	
L'action de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme	18
Marie-Thérèse GEFFROY Directrice de l'ANLCI	
Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme	22
Claire CARRE, Responsable du Centre de Ressources Illettrisme d'Indre-et-Loire Sophie NOC, Accueil et Promotion, Bourges Jacqueline OSSANT, Présidente de l'association Lire et Dire Anne VINERIER, CRIA 37	
Le maillage territorial	30
Isabelle FLOQUET, ID.FOR.SS Croix-Rouge François-Xavier ROY, CRIA de l'Indre Michèle BOURDILLAT, responsable du service de lutte contre l'illettrisme de l'Association Jean-Baptiste CAILLAUD Jean-Jacques HUBY, CRIA 41	
Les nouvelles technologies	39
Françoise DUPRAZ, conseillère technique DFPCA, responsable du projet Télémaque André FAGGION, concepteur du dispositif REACT Michel MILLET, responsable informaticien, CAFOC Marie WULLAERT, CRIA 45	
Clôture	45
Jean-Luc BURGUNDER Vice-Président de la Région Centre	
Synthèse de l'évaluation de la manifestation	48
Liste des sigles	56

*Animation générale: Vincent CHENET, Chef du Service Dispositifs Régionaux, Direction de la
Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage
Conseil régional du Centre*

Illettrisme, agissons ensemble en région Centre

Ouverture

Alain RAFESTHAIN
Président de la Région Centre

Il est bien loin de temps où signer d'une croix un cahier de doléances n'avait guère d'autre effet que de susciter l'ironie d'un proche du Roi, qui s'exclamait « Sire, pourquoi veulent-ils tant de cimetières ? » Un siècle plus tard, la situation avait évolué, puisqu'il était jugé suffisamment important de savoir lire et écrire pour le mentionner sur le livret militaire de mon grand-père. Cette mention côtoyait toutefois celle de « sait nager un peu » ! A notre époque, ne plus savoir lire et écrire n'a pas les mêmes conséquences. Aujourd'hui, savoir seulement signer son nom ou déchiffrer une enseigne n'est pas suffisant pour trouver sa place dans la société. Ne savoir ni lire ni écrire transforme la vie en course d'obstacles. Combien d'entre vous n'ont-ils d'ailleurs pas été témoins de cette scène courante, dans laquelle une personne affirme ne pas avoir pensé à prendre ses lunettes, ce qui lui permet de demander une aide pour remplir un chèque ?

L'illettrisme est bien présent dans notre société, même si le terme est assez récent puisqu'il n'a été créé qu'en 1984. C'est à cette date qu'il apparaît dans un rapport d'ATD Quart Monde au Premier Ministre. L'illettrisme toucherait plusieurs millions de Français. 7 % à 15 % des élèves qui entrent en sixième seraient concernés. 10 % à 20 % des adultes auraient des difficultés à lire et à écrire. 20 % de la population masculine ayant pu être testée serait incapable de lire et d'écrire un texte de 70 mots. Ces données sont peu précises. C'est pourquoi il a été jugé nécessaire de mieux cerner le problème. L'un des chantiers ouverts par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme répond à cette nécessité.

Face à ce fléau, la Région Centre se sent concernée et s'implique. L'illettrisme n'est pas seulement un problème culturel et social, mais aussi un problème économique. Ceux qui n'ont pas le niveau élémentaire de formation sont en effet considérés comme improductifs. Qu'advient-il d'eux en termes d'accès à l'emploi, de possibilité de formation, de participation à la vie active, associative ou syndicale ? Comment une personne qui souffre d'illettrisme peut-elle être concernée par l'accès aux biens et aux services, l'accès aux échanges familiaux et la participation à la vie citoyenne ?

C'est pourquoi, fin 2001, la Région Centre a souhaité mettre en place une action expérimentale sur trois ans. Elle a constaté que dans l'ensemble du territoire régional, des associations et des bénévoles s'étaient déjà emparés de ce problème. Elle a simplement voulu animer, mettre en réseau et mutualiser ceux qui s'impliquaient. En particulier, la Région Centre a souhaité apporter son appui aux Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme. La région compte sept de ces centres, créés sous l'égide de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. La Région Centre est allée plus loin en créant une plate-forme régionale permettant de mettre à la disposition des acteurs les technologies modernes de l'information et de la communication. 19 organismes ont été concernés la première année, rejoints depuis par vingt autres. Nous avons également souhaité participer au financement des équipements informatiques des acteurs de la lutte contre l'illettrisme. L'an prochain, plus de cinquante d'entre eux en

bénéficieront. Lors de la Commission Permanente qui s'est tenue en février 2003, nous avons de surcroît décidé de financer un dispositif d'accompagnement individualisé et de formation des acteurs à l'échelle régionale.

Il s'agit pour nous d'atteindre quelques objectifs généraux : faciliter la lisibilité des actions, structurer l'offre de formation, développer l'apprentissage de savoirs de base par les technologies de l'information et de la communication, renforcer les compétences des formateurs par le biais d'un accompagnement personnalisé, construire une identité professionnelle des formateurs grâce à un travail en réseau.

En juin sera présenté une nouvelle fois un rapport qui n'a pas été accepté lors de la dernière session du Conseil régional, concernant un dispositif de lutte contre la précarité incluant la possibilité d'aider des associations qui œuvrent en particulier pour l'acquisition des savoirs de bases. Nous n'avons pas l'intention d'entrer en concurrence avec les dispositifs existants, mais d'ajouter une nouvelle possibilité qui consisterait, pour les associations qui s'y engagent, à lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme. Si nous sommes capables de lire ces deux termes, nous n'avons pas pour autant une perception profonde des détresses qu'ils recouvrent. C'est sans doute pourquoi le rapport incompris a été rejeté. Il sera à nouveau présenté, car je crois qu'il est indispensable pour compléter notre dispositif.

Aujourd'hui, nous sommes réunis à l'occasion des premières rencontres régionales des acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Il s'agit d'un moment particulièrement important de rencontre, d'échange et de partage d'expériences. Grâce à ces rencontres, nous allons démontrer ensemble la nécessité pour cette région de compter sur votre implication au quotidien. Nous allons réfléchir ensemble aux dispositifs mis en place, compléter et orienter le dispositif pour être plus utiles à la lutte contre ce fléau moderne. Je suis certain que les travaux qui nous occuperont aujourd'hui seront des plus fructueux, et je vous en remercie par avance.

Jean-Pierre LACROIX
Préfet de la région Centre

La lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu de cohésion sociale. Il est aujourd'hui parfaitement inacceptable qu'une part importante de la population ne soit pas en mesure de maîtriser les savoirs de base afin de faire face aux exigences minimales de la vie professionnelle, sociale, culturelle et plus simplement personnelle. Les taux des personnes concernées sont encore imprécis, mais se situent entre 5 % et 20 % de la population totale, selon les critères retenus. Nous en saurons bientôt plus, puisque des études sont ouvertes à ce sujet.

En guise d'introduction à ces premières rencontres régionales des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, j'insisterai sur un point qui me paraît essentiel. La maîtrise des savoirs de base – lire, écrire, compter – ne constitue pas un objectif distinct de celui de qualification et d'insertion professionnelle. Elle en est au contraire un élément fondamental. L'acquisition et la maîtrise des savoirs de base constituent, pour tous les jeunes, une condition nécessaire à une insertion professionnelle durable. Pour tous les adultes à qui cette maîtrise fait défaut, elle est une condition indispensable à leur maintien ou à leur retour dans l'emploi et la société. Trop souvent, certains tendent à séparer la formation professionnelle de l'acquisition des savoirs de base. Cette séparation est artificielle et a contribué à créer la situation que nous connaissons aujourd'hui. L'apprentissage et le ré-apprentissage des savoirs de base, c'est-à-dire la lutte contre l'illettrisme, apparaissent donc toujours comme une nécessité.

Le Président du Conseil régional a évoqué les actions conduites avec détermination dans la région Centre. Nous accompagnons ces actions, qui sont conduites avec un grand souci d'efficacité et de réalisme. Je rappellerai pour ma part les mesures significatives prises par les pouvoirs publics au plan national. La loi d'orientation du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, a fait de la lutte contre l'illettrisme une priorité nationale, en l'inscrivant dans le code du travail au titre de la formation professionnelle. Ainsi, la lutte contre l'illettrisme est une des composantes de la formation permanente, une deuxième chance et l'illustration de ce que peut être la formation tout au long de la vie.

Faisant suite au rapport *Lutter contre l'illettrisme* rédigé par Madame GEFFROY, l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme a été créée le 17 octobre 2000. Elle a pour vocation de fédérer les très nombreuses initiatives locales principalement en faveur de la lutte contre l'illettrisme, et d'optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises à la lutte contre l'illettrisme. L'Agence s'inscrit dans une logique de coordination des différents acteurs. Elle se trouve ainsi au cœur du thème central de cette journée : « illettrisme, agissons ensemble en région Centre ».

L'illettrisme dépasse la seule question de l'école. Cependant, celle-ci est un des acteurs évidents et stratégiques de la prévention. C'est pourquoi le plan d'action du Ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche, tel qu'il l'a défini en juin 2002, est si important. J'en citerai quelques phrases principales : « Mener une action continue tout au long de l'école primaire », en consacrant aux activités de lecture et d'écriture un temps plus important en sections de maternelle et en cours préparatoire, en mettant en place un livret adressé aux enseignants présentant une typologie des difficultés rencontrées et en créant un nouvel outil de diagnostic pour la classe de CM1. « Expérimenter de nouveaux modes de prise en charge des élèves en difficulté », en créant pour ceux-ci des classes de cours préparatoires à effectifs réduits. « Développer les

accompagnements périscolaires », avec un plan d'action pour la lecture dans les centres de vacances et un soutien apporté aux opérations conduites par des associations d'aide à la lecture. « Mieux utiliser les technologies de l'information et de la communication » avec la création de sites d'aide destinés aux élèves, sites labellisés par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche.

Parmi les mesures, je citerai encore la poursuite des actions menées par le Ministre des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, et sur le terrain par la Direction Régionale et les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Le programme d'insertion, de réinsertion et de la lutte contre l'illettrisme a permis en 2002 à plus de 1 100 personnes illettrées en région Centre d'accéder à des formations axées sur l'apprentissage des savoirs de base. En outre, le Contrat de plan a permis en particulier aux sept Centres de Ressources Illettrisme de la région Centre de mener à bien des prestations très utiles pour les acteurs participant à la lutte contre l'illettrisme. Ce Contrat de plan a favorisé la création d'un lieu de ressources ouvert à toute personne concernée par la lutte contre l'illettrisme et animé par le chargé de mission régional de cette lutte. Le Fonds Social Européen (FSE) a enfin permis de cofinancer des actions de formation en faveur des salariés.

Il est donc clairement établi que la volonté affirmée par l'Etat de lutter contre l'illettrisme rejoint celle du Conseil régional. Cette journée en est la preuve. Elle témoigne également de la décision prise par votre assemblée, Monsieur le Président, d'inscrire la lutte contre l'illettrisme comme une priorité de sa politique de formation professionnelle. Mettre en œuvre des actions de formation pour l'apprentissage des savoirs de base n'est ni simple ni facile. Les personnes sont trop nombreuses, qui n'ont malheureusement pas pu bénéficier des moyens éducatifs offerts à l'ensemble de la population. Nous devons nous efforcer d'agir autrement. Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, qu'ils soient bénévoles ou salariés, occupent une place essentielle dans cette réflexion et dans la mise en place d'actions innovantes. Il appartient à l'Etat et à ses partenaires de les aider dans leurs démarches pédagogiques en faveur des personnes illettrées.

Je forme le vœu que cette journée puisse nourrir notre réflexion et nous permette de poser les bases d'une politique concrète de professionnalisation des acteurs, indispensable au droit et à l'accès à l'éducation de base pour tous et tout au long de la vie. Je vous souhaite des débats riches, aboutissant à des propositions d'actions concrètes, que je recevrai avec le plus grand intérêt.

Le Conseil Economique et Social Régional et la lutte contre l'illettrisme

Bernard DEMAN
Vice-Président du CESR

Outre mon statut de représentant du Conseil Economique et Social Régional, je suis un militant, depuis de nombreuses années, de la lutte contre l'illettrisme. A ce titre, je tiens à exprimer ma satisfaction de voir une telle assemblée réunie pour évoquer un sujet qui m'est cher depuis longtemps.

I. Le rôle du Conseil Economique et Social Régional

Le Conseil Economique et Social a le statut original d'une assemblée consultative. La Région est constituée de deux assemblées, une assemblée élue d'une part, le Conseil régional, et une assemblée nommée par les organisations socioprofessionnelles d'autre part, le Conseil Economique et Social. Ce Conseil représente la société civile et compte quatre collèges. Le premier de ces collèges est celui du monde économique, qui regroupe les grandes organisations (PME, artisans, professions libérales, entreprises, agriculture). Par ailleurs, le deuxième collège représente les grandes organisations syndicales. Le monde associatif est représenté dans le troisième collège. Enfin, notre quatrième collège compte des personnalités qualifiées. Nous constituons donc un lieu de réflexion et de proposition. Nous formulons des avis sur des thèmes déterminés par la loi ou issus de saisines du Conseil régional, du Préfet ou du Gouvernement. Nous avons également la capacité de nous autosaisir.

Au terme extrêmement péjoratif d'illettrisme, nous préférons employer dans nos travaux l'expression de « maîtrise des savoirs de base », qui est plus complète et reflète mieux la réalité. Le terme d'illettrisme étant toutefois significatif d'un dysfonctionnement social, j'y aurai parfois recours. En outre, les savoirs de base se diversifient, comprenant notamment les savoirs numériques.

Le Conseil régional a fait de l'illettrisme une priorité de son action de formation. Depuis 1996, le Conseil Economique milite, par le biais de différents rapports et interventions, sur le problème de l'illettrisme. Nous avons travaillé sur la validation des acquis, sur le Plan régional de formation professionnelle des jeunes et sur l'exclusion. Dans ces différents rapports, le Conseil Economique et Social a mis l'accent sur le problème de l'illettrisme.

Nous avons été satisfaits de constater que le Conseil régional se saisissait de cette question pour en faire sa priorité, et plus encore engageait des sanctions extrêmement structurées et performantes à cet égard. La plate-forme a ainsi pour mission de proposer des outils pédagogiques, de coordonner et de structurer l'ensemble des intervenants de la lutte contre l'illettrisme en région et de constituer un lieu d'échanges.

II. L'illettrisme en entreprise

1. Un monde économique en mutation

La Région nous a demandé de réaliser un travail sur l'illettrisme en entreprise. Il s'agit d'un problème majeur. En effet, le monde économique sera confronté à trois défis dans les années à venir.

- **le défi démographique**

Les nombreux départs en retraite nécessiteront un renouvellement des collaborateurs des entreprises, du monde économique, du secteur public et de l'enseignement. Tous les secteurs sont concernés par cette évolution démographique.

- **le vieillissement des structures**

Les entreprises comptent des collaborateurs de plus en plus âgés.

- **la révolution technologique et l'évolution du monde de l'entreprise**

Les mutations, les restructurations et la mondialisation sont autant de réalités auxquelles les entreprises doivent faire face.

Confronté à ces trois défis majeurs, le monde de l'entreprise doit réagir et se préoccuper de l'illettrisme. Certaines branches ne sont pas touchées par l'illettrisme. En revanche, d'autres branches comme la propreté, le bâtiment ou la métallurgie, sont fortement concernées, avec des taux d'illettrisme très élevés. Ces branches se sont mobilisées sur ce problème de l'illettrisme, à l'occasion toutefois d'opérations expérimentales. En effet, elles manquent de moyens, de pédagogie et d'une approche méthodique pour lutter contre l'illettrisme. Lorsque nous avons auditionné ces branches, nous avons rencontré des intervenants très motivés et intéressés par l'expérimentation menée dans la région, qui apporte une réponse pragmatique pour engager cette lutte.

Le problème de l'illettrisme en entreprise est complexe. Il est occulté par certains chefs d'entreprises, qui affirment souvent que leurs salariés ne souffrent pas d'illettrisme ou qui en rejettent la responsabilité sur l'éducation initiale. Le monde syndical est également peu mobilisé. En effet, l'illettrisme pose la problématique de la sécurité de l'emploi. Reconnaître qu'une personne ne maîtrise pas les savoirs de base peut la mettre en difficulté. En outre, les salariés en difficulté adoptent des stratégies de contournement. Pour masquer leurs faiblesses, ils utilisent par exemple des codes de couleurs ou recourent à l'aide de collègues. C'est pourquoi il est difficile de cerner l'importance de l'illettrisme en entreprise. Cette problématique est de surcroît récente. Auparavant, l'ouvrier qualifié compensait ses faiblesses par un plus fort engagement. Or les mutations économiques portent au jour les difficultés des salariés illettrés. En particulier, les certifications de qualité nécessitent d'écrire les procédures et de respecter les procédures écrites. Il est dès lors problématique de ne pas maîtriser les savoirs de base. Enfin, l'informatisation des entreprises nécessite la lecture d'écrans et met en évidence ce type de faiblesse.

2. Les facteurs clés de la lutte pour la maîtrise des savoirs de base en entreprise

Nous avons tenté de mettre en évidence les facteurs clés du succès de la lutte pour la maîtrise des savoirs de base en entreprise. En premier lieu, il importe de proposer une démarche positive. Le terme d'illettrisme véhiculant une connotation péjorative, il faut s'efforcer de valoriser les personnes qui en souffrent, en particulier en recourant à l'outil informatique. Naturellement, il est

plus facile pour une personne d'accepter de suivre une formation touchant à l'informatique que de suivre un cours contre l'illettrisme. Cette dimension psychologique, liée à la motivation, est extrêmement importante. C'est pourquoi la plate-forme régionale, qui utilise l'outil informatique en tant que véhicule pédagogique, est fondamentale.

Par ailleurs, la pédagogie doit s'appuyer sur le concret, sur l'environnement de travail de la personne. La pédagogie doit donc s'adapter. Le processus de production ou de service de l'entreprise doit être pris en compte dans la structure pédagogique. La plate-forme régionale de lutte contre l'illettrisme s'inscrit d'ailleurs dans cette logique.

La motivation doit en outre être double, provenant de l'encadrement mais aussi du salarié. Sans cette double motivation, l'on ne peut pas engager de processus dans l'entreprise.

Il importe également de travailler avec des structures professionnelles et motivées. Dans le domaine de l'illettrisme, la dimension sociale a une telle importance qu'il n'est pas concevable de recourir à des structures qui ne soient ni professionnelles ni motivées. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer dans ce domaine.

Enfin, il convient d'évaluer les résultats. Personne n'est certain qu'un outil sera performant. Cela nécessite un processus d'apprentissage demandant une itération successive et une évaluation.

3. Actions proposées par le Conseil Economique et Social Régional

Les actions de prévention sont capitales. Nos taux d'illettrisme sont trop élevés. Le flux de jeunes qui arrivent sur le marché du travail sans maîtriser les savoirs de base doit être réduit. Le curatif ne suffit pas dans ce domaine. Bien que cette dimension soit prise en compte par l'Education Nationale, elle la dépasse et touche à l'environnement familial et social. Le monde associatif est déterminant à cet égard. Il faut engager un partenariat entre la Région, l'Education Nationale et les associations pour réduire le nombre de jeunes ne maîtrisant pas les savoirs de base. Nous avons notamment demandé à la Région de fournir des outils et des supports dans le cadre de l'apprentissage. Certains CFA sont en effet confrontés au problème de l'illettrisme. Il est important que les jeunes soient mis à niveau avant que soit engagée la formation professionnelle.

Par ailleurs, certaines personnes arrivent en entreprise en maîtrisant mal les savoirs de bases, ne les pratiquent pas et finissent par en perdre l'usage. Après quelques années, ces personnes qui maîtrisaient peu ou mal les savoirs de base les perdent totalement. Dans le cas de restructurations, ces personnes sont les plus exposées. L'entreprise et l'employeur ont la responsabilité de garantir la pérennité de cette maîtrise des savoirs de base. Les salariés peu qualifiés ont d'ailleurs très peu accès à la formation continue. Il importe d'investir ce chantier. Il n'est pas normal que le manque de qualification ferme l'accès la formation continue. Plus encore, la formation tout au long de la vie n'a pas de sens pour un individu qui ne maîtrise pas les savoirs de base.

La communication et la formation sont de surcroît essentielles. Nous devons bâtir un plan complet de communication pour que toutes les composantes de la société soient motivées, prennent la mesure du problème de l'illettrisme et soient prêtes à s'investir. Cette communication doit s'adresser aux chefs d'entreprises, aux organisations syndicales et aux salariés. Les organismes qui gravitent autour du monde du travail doivent également être mobilisés. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Les branches constituent des véhicules privilégiés. En effet, il est difficile de convaincre une entreprise directement. En revanche, si la branche est convaincue et s'investit dans

la communication, son action est plus crédible vis-à-vis des entreprises que celle des organismes centralisateurs.

Il faut en outre former les intervenants. L'illettrisme soulève le problème de la confiance, c'est pourquoi nous avons besoin de médiateurs. Ces médiateurs peuvent être des agents de maîtrise, des représentants des organisations syndicales, des collègues ou des personnes extérieures à l'entreprise. Le problème de l'illettrisme est tellement délicat d'un point de vue social et psychologique que ces médiateurs doivent être formés. La bonne volonté ne suffit pas en la matière.

Nous avons ensuite distingué le « sas d'entrée dans l'emploi ». La maîtrise des savoirs de base est en effet un problème d'emploi. Certaines organisations comme l'ANPE ou l'ASSEDIC, par le biais du PARE, sont chargées de réinscrire les chômeurs dans le circuit. Nous avons constaté que ces organisations étaient peu formées et peu mobilisées par l'illettrisme. Il convient de mener un effort conséquent dans ce domaine. Des actions spécifiques doivent de surcroît être menées en collaboration avec un secteur vital du retour à l'emploi : les structures d'insertion. Ces structures sont confrontées à deux problèmes. D'un point de vue économique, elles n'ont pas les moyens d'intervenir de façon structurée dans le domaine de l'illettrisme. D'un point de vue pédagogique, elles ne disposent pas de la formation ni des outils nécessaires. En particulier, elles proposent parfois une formation professionnelle avant de proposer une formation aux savoirs de base, ce qui n'a guère de sens.

S'y ajoute une approche territoriale. Les personnes qui ne maîtrisent pas les savoirs de base ne disposent généralement pas de moyens très élevés et sont peu mobiles. En outre, les petites entreprises ne peuvent pas se permettre de libérer leurs collaborateurs trop longtemps pour qu'ils se rendent à une formation. L'intervention doit donc être proche du salarié et de l'entreprise. Nous avons proposé pour cela d'utiliser les Espaces Publics Numériques ou de créer un cyberbus qui se déplacerait vers l'entreprise et les salariés.

L'Europe se mobilise sur ces problèmes. L'Europe a jugé que notre lutte contre l'illettrisme devait être supportée par le FSE. La Région en bénéficiera pour ses interventions.

III. La Région Centre, nécessaire coordonnateur de la lutte contre l'illettrisme

Je ferai maintenant une proposition à la Région. Dans le cadre des lois de décentralisation, les régions disposent d'une capacité d'expérimentation. Le Conseil Economique et Social propose que la Région Centre se saisisse de cette chance pour devenir le coordonnateur de toutes les opérations de lutte contre l'illettrisme, qu'elles soient préventives ou curatives, en région Centre. La Région a fait de la lutte contre l'illettrisme sa priorité, qui est également une priorité nationale. Il est donc logique de coupler la prévention et le curatif. Il est important d'assurer une continuité entre ces volets et d'adapter la pédagogie aux publics concernés. Une coordination est nécessaire dans ce domaine. Nous avons besoin d'une lutte structurée dans laquelle les divers acteurs se mobilisent : départements, villes, agglomérations, services de l'Etat, associations et monde économique. Cette coordination représente une lourde charge. Toutefois, l'enjeu est tel qu'il vaut la peine que l'on s'en saisisse. Grâce au support du Ministère de l'Education Nationale, nous pourrions obtenir des moyens supérieurs à ceux dont nous disposerions si nous luttons chacun séparément. Nous pourrions de surcroît jouer un rôle de laboratoire au plan national.

Je vous demande à tous de véhiculer et de promouvoir cette proposition, qui est réaliste et qui apporterait à la Région une véritable dimension nationale.

Nous avons tous besoin les uns des autres. La Région vous aide beaucoup et peut faire plus, notamment en assumant une responsabilité d'expérimentation.

Je remercie la Région de s'être engagée de façon aussi cohérente et structurée dans la lutte contre l'illettrisme et, au nom du CESR, je félicite publiquement le Président, le Vice-Président Jean-Luc BURGUNDER et l'ensemble de son équipe, qui réalisent un travail remarquable et exemplaire.

Illettrisme en 2003 : où en sommes-nous ?

Jean-Philippe RIVIERE
*Auteur de *La France cachée de l'illettrisme**

I. L'émergence du concept d'illettrisme

Je travaille depuis une dizaine d'années, à l'Université Paris V, sur la question de l'illettrisme. J'ai eu l'occasion d'étudier la façon dont s'est construite la représentation du phénomène social de l'illettrisme.

1. Illettrisme et analphabétisme

La première attestation du terme « illettrisme » est apparue en 1978, dans un rapport d'ATD Quart Monde, sous la plume du père Joseph WRESINSKI. L'élaboration de ce terme est le fruit d'un long travail. Dès la fin des années 60, ATD Quart Monde a entamé un travail de fond sur la question. En 1978, il s'agissait davantage de nommer un phénomène qui existait sans être bien exprimé. Ce terme désignait un public français, qui avait fréquenté l'école, qui parlait français mais ne maîtrisait pas l'écriture ni la lecture et qui était confronté à des difficultés d'insertion.

Les définitions se sont succédé, autour de l'idée selon laquelle l'illettrisme n'était pas équivalent à l'analphabétisme. En 1978, l'UNESCO a dû dépasser une définition de l'analphabétisme datant de 1958. En 1958 en effet, il s'agissait d'être en capacité de lire, en le comprenant, un texte en rapport avec la vie quotidienne. Cette définition avait besoin d'être étoffée. En 1978 a été défini l'analphabétisme fonctionnel qui, outre la maîtrise de la lecture et de l'écriture, désignait la capacité à trouver sa place dans la société. Le rapport à l'écrit était donc considéré comme ancré dans la société, dans le parcours de la personne et dans les pratiques culturelles.

Le besoin d'opposer l'analphabétisme et l'illettrisme était réel. Ainsi, en 1978, personne ne revendiquait l'approche de l'analphabétisme fonctionnel en France. Le terme « illettrisme » a été utilisé en 1983 dans le rapport *Des illettrés en France* et a été largement repris par la presse. Ce rapport a donné lieu en 1984 à la création du Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI), ce qui marque l'entrée de l'Etat dans la lutte contre l'illettrisme. Ce n'est qu'en 1986, lors d'un congrès à l'UNESCO, que l'on a affirmé que l'illettrisme et l'analphabétisme fonctionnel étaient des approches voisines. L'illettrisme était alors « l'exception culturelle française » désignant un phénomène qualifié dans les autres pays d'analphabétisme fonctionnel.

Ce premier temps d'opposition entre illettrisme et analphabétisme a évolué. En 1991, le GPLI a adopté une définition relative aux savoirs de base. Cette définition a replacé la lecture et l'écriture au cœur d'autres savoirs : savoir compter, savoir calculer, savoir se déplacer dans l'espace, etc. Le champ du phénomène a donc été étendu, à tel point que certains auraient pu considérer que l'illettrisme était équivalent à l'ignorance.

En 1995, Jean-Marie BESSE, Benoît FALAIZE et Francis ANDRIEU ont proposé une nouvelle définition du champ de l'illettrisme plaçant le rapport à l'écrit en son centre. L'illettrisme est ainsi « une situation des personnes qui ont été scolarisées mais qui ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit

pour faire face aux exigences minimales requises dans la vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle ». L'approche sociale, culturelle et professionnelle est un héritage de l'analphabétisme fonctionnel. La définition ajoute que « ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers, pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et/ou n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication ». En opposition, l'analphabétisme est la « situation des personnes qui n'ont jamais eu l'occasion d'apprendre un code écrit dans aucune langue que ce soit ».

Parallèlement, une autre approche a été proposée en 1995 par l'OCDE, qui a utilisé le terme de *literacy*. Dans cette optique, l'illettrisme qualifie un manque. L'approche de la *literacy* positive le rapport à l'écrit. Elle reconnaît que certaines personnes sont plus ou moins performantes dans leur rapport à l'écrit, mais évite la stigmatisation liée au mot « illettrisme ». Ce raisonnement relève d'une logique analogue à celle de l'analphabétisme. L'analphabétisme a eu pour corollaire les termes positifs d'« alphabétisation » et d'« alphabète », ce dernier s'opposant à « analphabète ». En effet, la désignation du manque constitue souvent un carcan pour la construction des solutions.

2. Un phénomène longtemps occulté

Longtemps, le phénomène d'illettrisme a été occulté. En 1946 par exemple, lors du premier recensement suivant la guerre, la question « savez-vous lire et écrire » a été supprimée du questionnaire. La quasi-totalité de la population étant scolarisée, la question n'est plus de mise. L'on considérait que la scolarisation entraînait nécessairement un apprentissage de la lecture et de l'écriture.

En 1977, en réponse à une question de la Communauté européenne, la France a affirmé qu'il y avait 0 % d'analphabètes sur son territoire. Cette affirmation est erronée puisque l'on sait par la conscription, depuis 1865, qu'il existe des analphabètes. En 1977 auraient notamment pu être cités comme analphabètes les gens du voyage.

La révélation du phénomène s'est toutefois imposée du fait de la crise économique et du besoin de reconversion. Le besoin de qualification s'est renforcé. Il est apparu que certaines personnes, bien qu'elles aient occupé un emploi pendant des années, avaient désappris une certaine efficacité dans le rapport à l'écrit. Le phénomène a connu une éclosion médiatique en 1986 à l'occasion de l'émission « Six millions d'illettrés » sur Canal +, qui a stupéfié les Français.

L'occultation a néanmoins été tenace. J'ai commencé à cette époque à travailler sur l'illettrisme par le biais de la conscription, avec Alain BENTOLILA. La réaction de l'Education Nationale, lorsque nous avons publié nos premiers résultats, a été plus quelque peu brutale. Nous avançons en effet que 15 % à 20 % des jeunes rencontraient des difficultés de lecture. Nous révélions en outre que le test de la conscription avait été interdit dans les DOM. Cette situation était d'ailleurs encore de mise aux débuts de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, puisque même si des tests identiques étaient passés dans les DOM, ils n'étaient néanmoins pas publiés. La situation a évolué de ce point de vue. Un rapport du Comité de coordination des programmes régionaux de la formation professionnelle reprend dorénavant l'ensemble des données et éclaire la question de l'illettrisme et de l'analphabétisme dans les régions d'Outre-Mer.

De même, nous avons mené une enquête en 1994 sur l'illettrisme des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). La Délégation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion (DIRMI) n'a su que faire de cette enquête. Il semblait inconcevable de communiquer sur l'illettrisme des bénéficiaires du RMI. L'enquête n'a donc pas été renouvelée, alors que les chiffres étaient alarmants. En outre, aucune communication n'a été effectuée sur nos résultats. Il s'agissait d'éviter d'opérer un quelconque rapprochement entre le RMI et l'illettrisme.

Comme l'ont été les statistiques, les réformes scolaires ont constitué un élément important dans la révélation du phénomène. François BAYROU, alors Président du GPLI, fut le premier à lancer une enquête qualitative Infométrie en 1988 afin d'estimer le nombre de personnes en difficulté de lecture. Cette enquête était certes discutable quant à sa méthode, mais a eu le mérite de révéler une première source de données. Le discours de l'Education Nationale a alors évolué. A partir de 1994 en effet, l'on a constaté une défaite de la réforme des bas niveaux de qualification. Dans les années 80, l'Education Nationale était parvenue à réduire considérablement le nombre de sortants de bas niveau de qualification. Dans les années 90 pourtant, 100 000 élèves terminaient leur parcours scolaire sans obtenir de qualification. En 1994, malgré la réforme des lycées d'enseignement professionnel, le développement des baccalauréats professionnels et la relance des CAP, le seuil de 7 % de sortants de bas niveau de qualification a été atteint.

Le système scolaire, en développant une meilleure capacité d'accueil des élèves du fait de l'allongement de la scolarité ou de la revalorisation des filières, a permis à un certain public d'accéder à la qualification. En revanche, la poursuite des réformes et le développement de la mission générale d'insertion ne sont pas parvenus à réduire le seuil de 7 % de sortants de bas niveau de qualification. Les problématiques des bas niveaux de qualification et des jeunes en situation d'illettrisme à la fin de leurs parcours scolaires se rapprochent. Cela prouve que lorsque l'on offre les moyens nécessaires aux jeunes et que l'on parvient à les motiver, ceux qui maîtrisent les fondamentaux profitent des dispositifs alors que les autres restent en difficulté.

Le Ministre reconnaît aujourd'hui pleinement la problématique de l'illettrisme, y compris au sein de l'Education Nationale et en particulier à l'école primaire, bien que cela puisse paraître paradoxal.

3. Quelle conception politique de l'illettrisme ?

La lutte contre l'illettrisme est devenue un objet politique servant à aider les acteurs et à développer les initiatives. Quelle conception de l'illettrisme est choisie pour l'action politique ? Deux récents exemples sont éclairants à cet égard. D'une part, Luc FERRY, en annonçant son plan de lutte contre l'illettrisme, a évoqué une approche globale incluant les adolescents. Or dans le détail, ce plan est focalisé sur l'école primaire, du moins dans un premier temps. Il en découle une certaine conception de la lutte contre l'illettrisme, l'école primaire devant s'assurer que chaque élève maîtrise la lecture et l'écriture. D'autre part, le pré-rapport PERISSOL sur la décentralisation développe une conception selon laquelle la lutte contre l'illettrisme prépare à l'emploi. Pourtant, des études menées sur l'illettrisme des personnes qui ne travaillent pas témoignent de la déqualification importante qui les touche, notamment les mères au foyer.

II. La mise en cause de l'approche de l'illettrisme dans les années 90

Le concept d'illettrisme étant complexe, les politiques ont eu des difficultés à s'en saisir. La réflexion a considérablement avancé dans les années 90 du fait de la mise en cause de l'illettrisme. Bernard LAHIRE prend par exemple une précaution oratoire dans sa critique de l'approche de l'illettrisme. Il critique le concept et les outils d'analyse, sans remettre en cause pour autant le phénomène social. Cette démarche comporte des risques. En effet, les outils d'analyse permettent de mettre en valeur la réalité du phénomène.

1. Un concept aux contours flous

Il a été reproché au concept d'illettrisme ses frontières floues. Bernard LAHIRE a affirmé que dans la construction du problème social, il était nécessaire de préciser que l'illettrisme n'était pas une problématique de français langue étrangère. Le GPLI et ATD Quart Monde ont pris soin, à l'époque, de mentionner que les personnes concernées parlaient français. Par ailleurs, le Fonds d'Action Sociale a développé des actions pour le français langue étrangère, qui relevaient d'une logique d'intégration. Dans les DOM toutefois, ce partage pose problème. En effet, des Français y ont souvent une pratique dominante du créole. L'approche selon laquelle les personnes doivent pratiquer le français pour être jugées en situation d'illettrisme doit donc être relativisée. Le phénomène du français langue seconde doit être pris en compte. En outre, il existe un public dont le français n'est pas la langue maternelle mais qui a acquis un français de survie et a vu ses compétences se figer car ses besoins de communication ont été résolus. Son rapport au français à l'oral est suffisant, mais son rapport à l'écrit est inexistant. De quelle catégorie relèvent ces personnes ? Le concept d'illettrisme peut donc rencontrer un public pour lequel le français a été une langue étrangère.

Par ailleurs, comment distinguer un public en situation d'illettrisme d'un public qui n'est pas dans cette situation ? Il n'existe pas de textes de référence ni de corpus d'exercices à cet égard. Dès lors, comment compter cette population ? Bien que cette question soit légitime du point de vue de la rigueur statistique, elle ne se pose toutefois pas pour un grand nombre de personnes. Leurs difficultés sont telles qu'il est évident que leurs capacités de lecture sont très réduites. Cette question se pose à la marge, pour les publics qui se trouvent sur un point d'équilibre dangereux. Si, dans leurs pratiques culturelles quotidiennes, ces personnes n'ont pas un rapport à l'écrit ancré, elles risquent de perdre leurs compétences. En revanche, si elles se trouvent confrontées à l'écrit, notamment du fait de leurs besoins professionnels, elles rejoindront le camp des lecteurs.

2. L'illettrisme, facteur d'exclusion ?

La critique des discours militants a également constitué une mise en cause importante. Pour mobiliser et pour faire exister le problème de l'illettrisme, l'on a souligné à quel point l'illettrisme pouvait faire courir le danger de l'exclusion. Dans les discours militants des années 70 et 80, l'illettrisme était directement lié à l'exclusion. Cette position était héritée de la démarche d'ATD Quart Monde. Cette dernière travaillant sur la population des exclus et dressant le constat de l'illettrisme, les deux phénomènes semblaient indissociablement liés. Hugues BENOIT ou Bernard LAHIRE ont argué au contraire qu'un grand nombre de personnes étaient en situation d'illettrisme dans un cadre professionnel.

Les sociologues ont en outre mis en garde contre toute sacralisation du rapport à l'écrit. Les rapports d'ATD Quart Monde affirment en effet que savoir lire, cela change la vie. Cette position n'est-elle pas exagérée ? Certains témoignages laissent croire que ce bouleversement n'est pas si radical.

Par ailleurs, pour lire quels textes et pour construire quels savoirs apprend-on à lire et à écrire ? Quelle est la portée de ces apprentissages s'il s'agit de lire des textes qui n'apporteront rien à la personne ? Il s'avère que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture améliore en premier lieu la compétence à l'oral. Cela peut modifier la relation aux autres et la place dans la société.

Dans *L'Invention de l'illettrisme*, Bernard LAHIRE a avancé la notion d'autonomie sociale. ATD Quart Monde a désigné l'objectif de la lutte contre l'illettrisme comme l'acquisition d'une autonomie sociale. Or les sociologues ont souligné combien cette notion était paradoxale. En effet, vivre en société équivaut nécessairement à vivre dans la dépendance des autres. L'autonomie sociale est un leurre, que l'on sache lire et écrire ou non.

La sociologie a mis en valeur la dimension stigmatisante des publics que peut constituer l'illettrisme. Néanmoins, cette stigmatisation participe du phénomène social. Elle est « utile » dans la mesure où elle pose les bases de la représentation de la personne illettrée comme un être en souffrance. La stigmatisation y gagne presque une justification, celle de dissuader les personnes de s'enfermer dans l'illettrisme. Naturellement, il convient de combattre cette stigmatisation. Dans le cadre d'actions de lutte contre l'illettrisme, il importe en particulier de bannir le mot « illettrisme ».

Il est de surcroît reproché au concept d'illettrisme d'être « fourre tout ». Il désigne de nombreux savoirs et de nombreuses lacunes (savoir de déplacer, savoir utiliser l'informatique pour éviter « l'illectronisme »). Le concept a même été détourné. L'illettrisme peut ainsi permettre de sélectionner des personnes lors d'une embauche. L'illettrisme devient par exemple une excuse pour ne pas embaucher de migrants. Les employeurs privilégient des salariés adaptables, qui ne soient pas prisonniers de leurs tâches et ne soient donc pas illettrés. Cette attitude est perçue par les personnes en situation d'illettrisme. Ces dernières savent que ce ne sont pas leurs difficultés qui expliquent les choix d'embauche, mais une autre raison. Il peut s'ensuivre une intériorisation du fait que le problème est ailleurs : dans le rapport aux autres, dans les comportements... Cette donnée renforce la difficulté d'intervention auprès des publics.

III. Comprendre le phénomène social

Ces critiques ont ébranlé le discours mobilisateur. Certaines interventions de Bernard LAHIRE constituent une réelle mise en danger de la lutte contre l'illettrisme. En poussant à l'extrême la logique de ces sociologues, l'on peut ainsi arguer que l'illettrisme n'empêche pas de travailler, qu'il n'est pas lié à l'exclusion et que la gravité du problème doit être relativisée. Dès lors, la lutte contre l'illettrisme est-elle une priorité politique ? C'est pourquoi il importe de se confronter aux limites du concept d'illettrisme et de décrire le phénomène social grâce à des approches qualitatives ou à des études sur l'évolution du rapport à l'écrit.

1. Illettrisme et dépendance

S'agissant du rapport entre l'illettrisme et l'exclusion, nous ne pouvons pas laisser dire que certaines personnes illettrées étant intégrées, il n'existe pas de rapport entre l'illettrisme et

l'exclusion. Les personnes en situation d'illettrisme recourent à des phénomènes de compensation et d'évitement et évitent ainsi d'être confrontées à leurs incapacités. Elles développent également des attitudes de refuge et se détournent des activités impliquant la lecture et l'écriture, que ce soit la recherche d'emploi ou la participation à des associations.

La notion clé de l'articulation entre l'illettrisme et l'exclusion est celle de la dépendance. Les adolescents en situation d'illettrisme que nous avons rencontrés lors de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense vivent leur dépendance de différentes façons. Lorsqu'ils sont dépendants de leurs parents, ils s'inscrivent dans une logique globale de dépendance. S'ils dépendent d'eux pour se loger, se déplacer et se nourrir, pourquoi n'en dépendraient-ils pas pour lire et écrire ? Il est difficile de faire comprendre à ces jeunes qu'ils doivent se mobiliser. La dépendance peut être confortable, mais aussi risquée. Dans le cadre de l'emploi, les personnes en situation d'illettrisme dépendent de leurs collègues pour utiliser une nouvelle machine ou pour répondre à une démarche de qualité. En outre, l'autonomie se négocie dans l'emploi. Elle constitue un élément de la négociation sur la compétence d'une personne et sa place dans l'entreprise. Enfin, la dépendance la plus forte que nous ayons constatée est celle de détenus qui ne peuvent pas communiquer avec leur famille et dont les lettres sont lues par les codétenus. S'il n'existe pas d'implication automatique entre l'illettrisme et l'exclusion, l'illettrisme entraîne nécessairement une dépendance.

Quel est l'effet de l'illettrisme sur l'exclusion ? Les enquêtes dont nous disposons portent d'une part sur des populations communes, comme les enquêtes de la conscription ou de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense – qui concerne garçons et filles depuis avril 2000 – et d'autre part sur certaines populations concernées par l'illettrisme comme les bénéficiaires du RMI, sur lesquels l'enquête date de 1993-1994, ou les personnes entrant en détention. S'y ajoutent des enquêtes internationales ou des données sur les sortants de l'Education Nationale sans qualification. Ces enquêtes mettent en valeur un effet fort de l'illettrisme sur l'exclusion. Cet effet peut être direct ou être une répercussion. Par exemple, les statistiques croisées sur la date d'inscription au RMI et les performances en lecture révèlent que le RMI peut représenter un piège social. L'enquête de 1993-1994 a permis d'interroger des personnes analphabètes inscrites au RMI depuis 1989. Il s'avère que les personnes qui ont le plus de difficulté à sortir du dispositif RMI sont les analphabètes, suivies par les populations en situation d'illettrisme, de façon toutefois nettement moins marquée.

En 1993, 12 % des bénéficiaires du RMI étaient analphabètes, 12 % étaient capables au mieux d'identifier des mots, 11 % étaient capables au mieux de comprendre des phrases, 31 % étaient capables au mieux de comprendre un texte court et 34 % n'avaient pas de difficulté à comprendre un texte. Par ailleurs, parmi les personnes francophones entrées en détention, 6 % étaient analphabètes, 9 % étaient capables au mieux d'identifier des mots, 8 % étaient capables au mieux de comprendre des phrases simples, 17 % avaient un rapport problématique au texte et 58 % ne présentaient pas de difficulté de lecture.

2. Exemple de l'évaluation sur la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

L'évaluation sur la Journée d'Appel de Préparation à la Défense est un des derniers dispositifs de mesure importants de l'illettrisme. Elle fournit des données sur les jeunes à un moment clé, leurs 17 ans. A 17 ans, 92 % d'une classe d'âge est scolarisée. A cet âge, certains jeunes sont en situation d'illettrisme, d'autres sont déjà déscolarisés et d'autres enfin ne le sont pas encore. Ces jeunes peuvent être en apprentissage, en lycées d'enseignement professionnel, en classe de troisième ou en établissements spécialisés.

En 1998, les tests menés au cours des Journées d'Appel de Préparation à la Défense, qui ne touchaient que les garçons, ont révélé que 9,6 % de ces jeunes présentaient des difficultés de lecture. En 1999-2000 (les filles arrivant en avril 2000) ce taux a atteint 11,5 % des garçons et 7,1 % de filles, soit 9,3 % des jeunes. En 2000-2001, ces difficultés touchaient 11,6 % de jeunes, dont 13,9 % des garçons. Il est apparu que les jeunes les plus en difficulté souffraient de lacunes d'apprentissage de la lecture, et non pas d'une fragilité de leur compétence. En 2000-2001, 6,4 % des jeunes présentaient par exemple des difficultés d'acquisition. 70 % d'entre eux étaient des garçons. En 2001-2002, 14,5 % des garçons présentaient des difficultés de lecture, contre 9,4 % de filles.

Une lecture rapide de ces chiffres laisse entendre que le nombre de jeunes en situation d'illettrisme n'a cessé d'augmenter, passant de 9,6 % en 1998 à 14,5 % en 2001-2002. Il convient toutefois de tempérer ce catastrophisme. En effet, cette étude porte sur la population brute et n'est pas une étude longitudinale. Par ailleurs, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense constitue un nouveau dispositif. La première année de sa mise en place, une campagne d'information basique a été menée, essentiellement relayée par les mairies et les écoles. La population touchée était donc celle des réseaux. C'est pourquoi les résultats de la première année n'étaient pas représentatifs dans la population des jeunes de 17 ans dans son ensemble. Il est de surcroît apparu que certains jeunes se rendaient à cette journée en retard, afin d'obtenir un certificat leur permettant de se présenter au permis de conduire. L'année dernière et cette année, nous avons donc évalué les jeunes qui passaient cette journée en retard. Il s'est avéré que parmi cette population, les jeunes qui présentaient des difficultés de lecture étaient deux fois plus nombreux que parmi les jeunes de 17 ans. Ces personnes ont donc eu besoin de davantage de temps pour entrer dans la logique de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, notamment par manque d'information. Les statistiques portant sur cette journée omettent donc une partie de la population. Enfin, les jeunes parlant français mais n'ayant pas la nationalité française n'y sont pas conviés.

Les données des années récentes sur la journée d'appel se sont rapprochées de celles qui étaient enregistrées sur la conscription, de l'ordre de 14,5 % pour les garçons, contre une moyenne nationale de 12 %.

IV. L'illettrisme, une question politique

L'illettrisme est socialement sanctionné. Il est l'expression renouvelée des exigences sociales en matière de relation aux savoirs. Cette sanction est profonde et peut donner lieu à l'exclusion. C'est la raison pour laquelle notre société met en garde les individus sur les risques qu'ils prennent s'ils n'apprennent pas, s'ils ne sont pas performants et s'ils ne progressent pas.

La représentation du phénomène de l'illettrisme influence directement les décisions politiques. Pour agir, l'on en vient toujours à réduire le phénomène à sa représentation. Deux modes d'action prévalent alors : la compensation des lacunes en matière de connaissance ou la compensation de la sanction socio-économique, des risques d'exclusion. Une politique de lutte contre l'illettrisme doit intégrer ces deux aspects, d'autant plus à une époque de décentralisation et de redistribution des compétences. Il importera d'inventer un nouveau partenariat entre l'Etat et la Région en fonction de la redistribution qui sera opérée.

La lutte contre l'illettrisme doit être préventive, même s'il est illusoire d'espérer que l'ensemble des enfants quittent l'école primaire avec une maîtrise solide de l'écriture. Certains éléments sont en

effet plus forts que la pédagogie. Certains enfants, confrontés à des problèmes personnels, ne sont pas disponibles pour l'apprentissage de la lecture mais pourront l'être ultérieurement. Le dispositif ne peut donc pas se focaliser sur le primaire. Il faut aussi prévoir des dispositifs de rattrapage.

Par ailleurs, la politique doit être volontariste. En effet, les adolescents ne sont pas demandeurs d'actions de lutte contre l'illettrisme. Ils développent de multiples discours de refuge ou nient leurs difficultés. La politique doit compenser les parcours, par exemple en renforçant la maîtrise de la lecture et de l'écriture parallèlement à l'apprentissage de savoirs professionnels.

Enfin, la politique doit être durable. Nous avons fait le constat de la défaite des campagnes d'alphabétisation. Celles-ci, très prisées dans les années 70, voyaient un enseignant d'école primaire faire la classe durant l'été à des adultes qui ne savaient ni lire ni écrire. Or il s'avérait que l'été suivant, tout avait été oublié. La lutte contre l'illettrisme doit s'inscrire dans une pratique culturelle afin que ses effets soient pérennes. Les publics doivent intégrer des connaissances tout en développant une dynamique de construction des savoirs.

L'action de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

Marie-Thérèse GEFROY
Directrice de l'ANLCI

Comment l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) s'efforce d'agir pour que toutes les personnes en situation d'illettrisme, où qu'elles se trouvent sur notre territoire, se voient proposer une solution ? Notre conviction et notre méthode d'action se résument par quelques mots : « *Réunir pour mieux Agir* ». A ce titre, je remercie le Conseil régional du Centre, la Préfecture de région et tous les participants de cette journée de s'être retrouvés ici, ensemble, pour les faire vivre plus intensément aujourd'hui.

Si le débat entre les chercheurs est vif sur les concepts, les représentations et le chiffrage de l'illettrisme, le phénomène reste et est loin d'être circonscrit. Pour que les millions de personnes qui souffrent de difficultés de langue et de communication aient envie d'apprendre, nous devons avant tout changer les représentations. Le mot « illettrisme » est infiniment dur et privatif. Lorsqu'une personne est uniquement désignée par ses manques, il lui est difficile d'entamer une démarche positive de formation.

I. Prendre en compte la diversité des situations d'illettrisme

L'Agence a estimé qu'aux côtés des travaux réalisés par les chercheurs, elle devait développer une démarche pragmatique. Lorsque le rapport *Lutter contre l'illettrisme* m'a été confié, j'ai été confrontée au premier abord aux divergences des chercheurs, chacun défendant sa propre manière de conceptualiser l'illettrisme. Notre démarche a consisté à aller à la rencontre de ceux qui se trouvaient en situation d'illettrisme et de ceux qui agissaient contre l'illettrisme. Il s'agissait, à partir de l'existant, de mettre en œuvre une lutte contre l'illettrisme plus organisée et qui prenne en compte la diversité des situations, des âges en couvrant tous les champs de la lutte contre l'illettrisme.

Nous n'avons pas, en effet, « le privilège » de nous adresser à un « public » bien défini ! Les situations d'illettrisme sont bien trop complexes pour cela. Ainsi, si l'Education Nationale s'est longtemps sentie heurtée par le terme illettrisme, le Ministre développe aujourd'hui un plan de prévention de l'illettrisme à l'école. Il reste que certains jeunes, à leur sortie du système scolaire, sont en situation d'illettrisme et présentent des difficultés vis-à-vis des connaissances de base. L'illettrisme touche également des adultes, en situation de travail ou inactifs, exclus ou non. Enfin, n'oublions pas les personnes vieillissantes, chez qui il faut réactiver les capacités à lire et à écrire, lorsque leur inactivité peut entraîner une perte de compétences. Les champs de la lutte contre l'illettrisme sont donc multiples et recouvrent des situations très diverses. Ils ne peuvent pas être couverts par une seule mesure, un seul dispositif ou une seule action. Ils exigent de mutualiser, de fédérer et d'organiser tous les moyens, toutes les initiatives de tous ceux qui ont un pouvoir de décision en la matière.

L'une des premières démarches de l'Agence fut par conséquent, au plan national, de réunir ceux qui décident, qui participent à l'action ou la financent, ministères, organisations professionnelles, partenaires sociaux et grandes institutions. Toutefois, ceux qui agissent sur le terrain ne sont pas nécessairement des décideurs. C'est pourquoi nous nous efforçons de confronter en permanence

décideurs, opérateurs et réalisateurs, dont les profils sont également multiples. Pour des acteurs aussi divers et variés, travailler ensemble est une contrainte mais aussi une richesse. Une contrainte qui correspond parfaitement à la complexité des actions de lutte contre l'illettrisme.

II. La nécessité de travailler ensemble

Nous avons associé, dans tous nos champs d'action, des représentants des grands mouvements d'éducation populaire, des grandes associations, des institutions d'élus et les partenaires sociaux, en fonction des besoins et de leur part de responsabilité propre. Nous affirmons que chacun a une part de responsabilité. Il est important d'exercer cette part de responsabilité dans son cœur de métier. Les pouvoirs publics ont leur mission propre, de même que les entreprises ou la société civile. Nous nous efforçons de clarifier ces champs de compétences. Avec les représentants des diverses institutions, nous construisons un cadre national de cohérence pour la lutte contre l'illettrisme, afin de permettre à chacun de mieux se situer dans cette politique globale. Nous avons pour cela consulté nos chargés de missions régionaux, les centres de ressources illettrisme et des représentants des diverses forces sociales, économiques et politiques de notre pays. A l'heure où la décentralisation et la déconcentration suscitent de nombreux débats, nous devons parvenir à bâtir des plans territoriaux de lutte contre l'illettrisme qui permettent de mener, en confiant les responsabilités à ceux dont elles relèvent et l'accompagnement à ceux dont c'est la vocation, des politiques de lutte contre l'illettrisme cohérentes couvrant tous les âges de la vie et tous les champs d'intervention.

Ces plans territoriaux couvrent notamment la prévention, qui relève principalement de la compétence du Ministère de l'Education Nationale qui s'est engagé depuis juin 2002 dans un plan de prévention de lutte contre l'illettrisme à l'école. En 1998 pourtant, lorsque j'ai mentionné dans mon rapport la nécessité d'associer l'école à la prévention de l'illettrisme, mes propos ont été parfois mal acceptés. Ils ont été considérés comme une mise en cause de l'école. Or les acteurs de terrain savent que le rôle de l'école est capital, mais que l'environnement familial de l'enfant l'est également. Comment un enfant peut-il donner du sens à un apprentissage si ce dernier n'est pas suffisamment relié à sa vie quotidienne ? Lorsque la famille ne peut pas assurer ce lien, l'appui du monde associatif est particulièrement précieux

Lorsque l'on parle de remédiation, la lutte contre l'illettrisme est souvent associée au programme IRILL porté depuis de nombreuses années par le Ministère des Affaires Sociales. Cette politique comporte non seulement des aspects sociaux, mais aussi des aspects économiques qu'il est urgent de développer. C'est pourquoi l'Agence a fortement associé à son travail un certain nombre de branches professionnelles et de fonds d'assurance formation, FAF Propreté, AGEFAFORIA ou AGEFOS-PME. Qu'il s'agisse de prévention ou de remédiation, l'essentiel est d'élaborer au niveau régional des organisations solides et pérennes pour venir à bout d'un phénomène dont l'ampleur est considérable dans de nombreux pays développés

III. Prendre la mesure de l'illettrisme

1. Les études quantitatives et qualitatives

Pour mettre en œuvre des politiques adaptées, il est essentiel de mesurer l'ampleur du phénomène illettrisme. Lorsque des enquêtes internationales comme celles d'IALS dérangent, il pourrait être

commode de les critiquer et de s'en retirer. On peut cependant considérer que ces enquêtes soulignent des tendances, mais que chaque pays se caractérise par une certaine culture, par des acquis et par des modes de réponses aux questionnaires. Confortés par certains échanges internationaux, notamment avec les Québécois ou les Espagnols, nous avons demandé à l'INSEE, qui conduit de grandes enquêtes en France notamment sur la vie quotidienne ou sur la formation et la qualification professionnelle des Français, d'introduire un module de mesure des bas niveaux de compétence à l'écrit, module illettrisme-ANLCI réalisé avec l'INED. Cette enquête est en cours.

La querelle des chiffres a cependant une importance relative face au problème de la lutte contre l'illettrisme. Un chiffre seul n'a pas de sens. C'est la raison pour laquelle nous avons assorti cette enquête quantitative d'une enquête qualitative. Il est important de savoir ce qui a provoqué le désapprentissage ou la perte des connaissances. Le module que nous avons réalisé avec l'INED et l'Université Lyon II comprend une partie descriptive des parcours de vie, de santé, de travail, de formation des personnes en difficulté grave vis-à-vis des compétences de base. Nous disposerons à la fin de l'année 2003 des résultats de cette enquête. Cette humanisation des chiffres nous permettra de gagner en finesse dans l'approche de l'illettrisme et de faciliter les décisions.

2. La sensibilisation et l'information

A ses débuts, l'Agence s'est efforcée de s'ouvrir aux différentes représentations de l'illettrisme et de s'éloigner de toute vision négative accroissant la position d'infériorité de la personne illettrée. Nous avons estimé que nous devions communiquer une autre image de ces personnes en valorisant leur patrimoine de compétence et d'expérience. Comment une petite agence comme la nôtre pouvait-elle agir en ce sens ? Nous avons pris appui sur ceux qui faisaient preuve de volonté et de compétence, en leur demandant de s'engager.

Pour les décideurs, en effet, les illettrés ne doivent pas être des gens à part. Nous devons leur montrer que ce sont simplement des personnes dont les trajectoires de vie ont été particulières, qui ont des lacunes certes, mais aussi des acquis. Nous avons notamment accepté de parrainer une exposition photographique remarquable organisée par les stylos Paper Mate. Cette exposition présente, indistinctement, 26 portraits de personnes en situation d'illettrisme et de personnes qui les accompagnent et les forment. Les beaux visages de ces personnes, avec la lumière intérieure qu'a su capter le photographe, François Jannin, assortis du récit de leur démarche de formation, ébranle les représentations habituelles et invitent à adapter les modes d'action.

Nous avons également poursuivi, avec la même volonté de réhabiliter la dignité des personnes concernées, la collaboration avec le Syndicat de la presse sociale. Ce dernier a commandé à de jeunes réalisateurs des films muets, à la manière du *Kid* de Charlie Chaplin, pour présenter des personnes en situation d'illettrisme de façon positive. Ces deux premières opérations vont contribuer à faire mieux connaître la ligne téléphonique « illettrisme et solidarité » et son numéro indigo 0820.33.34.35 qui peut être appelé dans toute la France pour s'informer, agir, aider, être aidé.

Aujourd'hui, environ 60 000 personnes en France bénéficient d'actions de lutte contre l'illettrisme, alors que deux ou trois millions se trouvent en situation d'illettrisme ! Si nous voulons qu'elles aient envie d'entreprendre une démarche d'acquisition de compétences de base, il est nécessaire que notre message soit diffusé, auprès du grand public et des décideurs. Ces personnes ont déployé des talents parfois extraordinaires pour contourner leurs difficultés. Elles ont néanmoins besoin de lire et d'écrire. Dans une société, pour être un citoyen à part entière, il faut être capable de maîtriser

la communication et de prendre ses décisions librement. L'essentiel est que nous mettions en place dans l'ensemble des territoires des politiques partagées par les différents responsables – pouvoirs publics, société civile, entreprises – qui garantissent à tous l'accès aux compétences de base dans le cadre des valeurs de la République.

Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme

Participent à la table ronde :

Claire CARRE, Responsable du Centre de ressources illettrisme d'Indre-et-Loire

Sophie NOC, Accueil et Promotion, Bourges

Jacqueline OSSANT, Présidente de l'association Lire et Dire

La table ronde est animée par Anne VINERIER, CRIA 37.

Anne VINERIER, CRIA 37

Nous parlerons avant tout de l'acteur principal : l'apprenant. Il sera présent parmi nous grâce à une vidéo dans laquelle un apprenant, Luc, témoignera de la difficulté du chemin qui conduit au réapprentissage. Les données chiffrées cachent en effet des situations douloureuses, d'individus qui ont souvent le plus grand mal à solliciter les organismes de formation ou les associations. Nous évoquerons ensuite d'autres acteurs : les médiateurs accompagnateurs, les coordinateurs salariés, les formateurs bénévoles et les Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme.

Un court film est présenté aux participants. Luc, apprenant, y exprime la honte et l'enfermement qu'entraînent l'illettrisme, mais aussi sa volonté de réapprendre.

I. Le médiateur

Anne VINERIER

Claire CARRE, qu'est-ce qu'un médiateur ?

Claire CARRE

Un médiateur, ce peut être chacun d'entre nous qui, par sa fonction ou son statut, est en contact avec des personnes en situation d'illettrisme : travailleurs sociaux et médicaux, élus, agents ANPE, de la Mission locale ou de la PAIO, mais aussi chefs d'entreprises, responsables ou délégués du personnel, collègues de travail, bénévoles, membres d'une association, gardiens d'immeubles, secrétaires de mairie, voisins ou membres de la famille.

Le terme de « médiateur » est utilisé dans différentes situations. Une personne en situation d'illettrisme a besoin d'une médiation, c'est-à-dire d'un tiers, pour parler de ses difficultés et les affronter. 1 % à 3 % seulement des personnes en situation d'illettrisme suivent une formation. Cette proportion doit nous interroger. Il nous incombe d'être responsables et d'être acteurs pour oser en parler et proposer des solutions.

Il faut être acteur pour apprendre à repérer les situations d'illettrisme. Progressivement, nous apprenons à mieux déceler les excuses pour ne pas lire, ne pas écrire ou ne pas compter. Nous apprenons à décoder les bonnes raisons, comme « je n'ai pas mes lunettes ; je le ferai au calme, chez moi ; j'ai les mains sales... »

Que faire après le repérage ? Ce n'est pas de prime abord que l'on peut parler de sa situation avec la personne en situation d'illettrisme. Il ne s'agit pas de l'offenser ni d'aggraver ses blessures. Lorsqu'une personne en situation d'illettrisme initie une démarche, nous y répondons simplement, ce qui nous permet d'établir une relation et, surtout, de repérer des savoir-faire et des compétences. Ce faisant, nous offrons à cette personne la reconnaissance dont elle a besoin pour reprendre confiance en elle. La motivation nécessite en effet que l'on ait confiance en soi.

Les apprenants affirment que pour initier une formation, ils ont besoin de reconnaissance, de confiance et de courage. Il revient au médiateur d'y travailler. Une fois ces éléments acquis, il est possible d'évoquer les difficultés relatives aux savoirs de base et de convaincre les personnes en situation d'illettrisme qu'il est possible d'apprendre à tout âge. Tant d'autres y réussissent dans le département ! La personne doit savoir qu'elle n'est pas seule dans cette situation. Elle pourra rencontrer d'autres apprenants en cours d'apprentissage.

Toutefois, le chemin est long. Le médiateur doit donc accompagner la personne en situation d'illettrisme vers la formation. Cet accompagnement peut parfois être physique. Certains apprenants avouent qu'ils ont fait le trajet quatre fois avant d'avoir osé sonner à la porte d'une institution, d'autres qu'ils ont mis cinq ans à s'y décider. La qualité de l'accueil et la mise en relation avec les formateurs jouent un rôle déterminant à cet égard.

Pendant la formation, l'accompagnement du médiateur est de surcroît primordial. L'apprenant a besoin de se tourner vers un tiers durant la formation pour exprimer ses appréhensions, ses difficultés, ses progrès et ses mécontentements. Les apprenants reconnaissent qu'ils ont besoin d'un soutien fort au début de la formation car ils sont souvent tentés d'abandonner. Voilà encore la place du médiateur, qui jouera pendant la formation un rôle de tuteur, témoin de la progression de l'apprenant. Le médiateur est aussi un entraîneur, un accompagnateur, un tuteur. Qui que nous soyons, nous devons travailler à être des passeurs, afin que tous accèdent à la formation aux savoirs de base. Alors, rêvons ensemble qu'un jour, l'illettrisme ne se conjuguera plus qu'au passé.

II. Le coordinateur salarié

Anne VINERIER

Intéressons-nous maintenant au coordinateur salarié, qui accueille les personnes en situation d'illettrisme en toute dignité.

Sophie NOC

Si l'adulte en situation d'illettrisme se trouve au cœur de l'action, le coordinateur salarié est au centre du dispositif. Il constitue le référent de l'action de lutte contre l'illettrisme pour les différents acteurs : médiateurs, formateurs, représentants des CRIA, qui agissent tous en complémentarité au service de l'adulte apprenant.

Le coordinateur salarié joue un rôle de référent en particulier vis-à-vis des médiateurs et des organismes qui orientent les personnes vers une formation. Il présente les actions et en garantit le bon déroulement. Il est riche d'une connaissance et d'une vision globales des dispositifs d'accompagnement social et professionnel, ainsi que du dispositif pédagogique proposé par sa

structure et par d'autres structures locales. Cette connaissance en fait un interlocuteur privilégié pour les médiateurs en recherche de solution adaptée aux adultes apprenants.

C'est aussi pour l'adulte apprenant qui recherche un lieu de formation que le coordinateur salarié représente un référent. En effet, au sein de la structure qui développe une action de lutte contre l'illettrisme, le coordinateur salarié est le premier à recevoir l'adulte apprenant, souvent accompagné par un médiateur. Ce premier entretien est décisif. Il a une fonction d'accueil et de positionnement. Cet accueil doit permettre de présenter à l'adulte apprenant l'action et le mode de prise en charge, mais aussi de répondre à ses questions et de lui permettre d'exprimer ses besoins. A l'issue de cet entretien, si la personne souhaite intégrer la formation, le coordinateur la met en relation avec un formateur bénévole.

Une rencontre est alors organisée entre le coordinateur salarié, le bénévole et l'apprenant. Le coordinateur a pour mission de définir avec le formateur et l'apprenant les modalités pédagogiques de la prise en charge. Ils précisent les objectifs de la formation ainsi que la méthodologie retenue, établissent un calendrier d'intervention et définissent les modalités pratiques. Lors de cette rencontre, le coordinateur salarié s'assure de l'adhésion des acteurs et contractualise la prise en charge en indiquant le rôle de chacun. Les engagements de l'apprenant et du formateur sont à nouveau précisés, ainsi que le rôle du médiateur et celui du coordinateur.

Dès lors que l'adulte entre en formation, le coordinateur devient un référent en cas de problème, en appui du médiateur. Il assure également le suivi de la formation en programmant des bilans réguliers avec l'apprenant, le formateur et parfois le médiateur. Lors de ces bilans, le coordinateur resitue toujours l'action de formation dans un parcours plus large d'insertion sociale ou professionnelle. Il vérifie avec les intéressés qu'une progression a été réalisée par rapport aux objectifs initiaux. Si tel n'est pas le cas, le médiateur doit repérer les blocages et contribuer à les surmonter.

Le coordinateur salarié constitue un référent pour le médiateur, pour l'apprenant et pour le formateur bénévole. Le coordinateur salarié assure le premier accueil du bénévole qui souhaite s'inscrire dans une démarche d'aide à l'apprentissage avec des apprenants adultes. Il a pour rôle de vérifier avec le bénévole son adhésion au projet associatif et à l'objet de l'association. Il doit également lui présenter les exigences liées à son futur engagement. En effet, la bonne volonté ne suffit pas pour transmettre un savoir. Il importe d'avertir le bénévole que son engagement lui imposera de passer du temps avec l'apprenant, mais aussi de consacrer du temps à sa propre formation. Le coordinateur salarié aide donc le formateur bénévole de se former. Il est en contact régulier avec le CRIA départemental, qui propose des formations aux formateurs. Il permet également aux formateurs d'observer des séquences pédagogiques collectives animées par d'autres bénévoles. Il leur apporte un appui pour la préparation de séquences pédagogiques, ainsi que des outils et des démarches pédagogiques adaptées. Enfin, il les incite à échanger et à analyser leurs pratiques lors de réunions régulières organisées avec les autres formateurs intervenant au sein de la structure.

Enfin, le coordinateur constitue un référent de l'action de lutte contre l'illettrisme pour le CRIA. Ces deux acteurs sont généralement liés par un partenariat étroit pour ce qui est des formations proposées aux formateurs. Par ailleurs, le CRIA oriente souvent les bénévoles vers les actions de formation dans les associations, ainsi que les médiateurs et parfois les apprenants.

III. Le formateur bénévole

Anne VINERIER

Le coordinateur est garant de la qualité pédagogique. Il travaille aux côtés des formateurs, dont certains sont bénévoles. Jacqueline OSSANT, Présidente de l'association Lire et Dire à Chinon, nous parlera de son rôle de formatrice bénévole. Elle a initié dans cette association la mise en place d'ateliers, alors que les formations se déroulaient auparavant essentiellement en sessions individuelles. Elle mettra en valeur la nécessité de diversifier les moyens d'apprentissage.

Jacqueline OSSANT

Cela fait déjà quinze ans que je suis engagée dans la lutte contre l'illettrisme. Enseignante, je me demandais comment il était possible que l'on désapprenne à ce point. Je pensais qu'en rencontrant les personnes touchées par ce phénomène, nous pourrions peut-être prévenir plutôt que guérir. Pourquoi certains jeunes étaient-ils en rupture de lecture, d'écriture et de calcul ? Ne pas posséder ces connaissances de bases est un facteur d'exclusion.

J'ai donc rejoint le groupe de réflexion de Chinon, qui a créé une association. Chacun de nous est devenu formateur. La formation se déroulait essentiellement en relation duelle entre le formateur et l'apprenant. De nombreuses interrogations se sont imposées à nous. Comment nous comporter pour rétablir la confiance ? La première rencontre est très importante à cet égard. Il faut savoir être vrai, proche et montrer que l'on n'incarne pas le savoir. L'on ne peut pas être l'enseignant et l'enseigné. Cela demande une grande disponibilité et une écoute réelle. Il convient de ne jamais oublier que la personne qui se trouve en face de soi a peut-être monté quatre fois les étages de l'association avant d'oser sonner à sa porte.

Comment être bénévole tout en s'imposant une exigence, une rigueur et une régularité afin que tout apprentissage puisse se construire ? Un formateur bénévole s'engage dans la réussite de l'apprentissage. Il se doit d'être disponible pour dispenser les heures en tête-à-tête, mais aussi pour mener des recherches et pour effectuer ses préparations.

Comment réapprendre sans ouvrir des blessures ? L'attitude adéquate demande de la formation et des réflexions. Il était évident qu'il ne fallait pas reproduire l'école, malgré l'insistance de nos apprenants. En effet, l'école reste toujours le modèle.

Comment établir une progression tout en étant à l'écoute ? La demande est parfois inadaptée aux possibilités. Il faut rester objectif, en situation d'accompagnement, pour assurer une adéquation entre la formation et l'apprenant, sans blesser ce dernier. Il importe également d'éviter d'agir à la place de l'apprenant, mais de laisser libre cours à ses tâtonnements, ses questionnements et ses erreurs afin qu'émerge la solution, avec ses justifications. Cette démarche seule est constructive, mais demande de la patience, de l'écoute et de l'intérêt. Il faut savoir donner le temps au temps.

Comment accompagner sans décourager ni se décourager soi-même ? Notre groupe s'autoformait. Toutefois, nous avons rapidement dû faire appel à des professionnels. Dorénavant, nous avons recours au CRIA 37. Notre réseau départemental, l'AFFIC, nous permet de nous rencontrer régulièrement. La tâche est tellement lourde que nous avons ressenti l'importance de réfléchir ensemble, tout d'abord à une charte, puis à une évaluation qui est actuellement testée dans nos différentes associations. La participation à cette recherche nous a permis de réajuster nos points de

vue. Elle a pu encourager ou remettre en cause nos propres pratiques. Cette réflexion est d'importance. Dans notre association Lire et Dire, chaque bénévole bénéficie d'une formation initiale, de formations spécifiques et de rencontres mensuelles. Cela nous incite à confronter nos points de vue. Les mises en cause font avancer. Il est avant tout important d'en parler, afin de ne pas nous décourager. La solitude du formateur nuit à sa tâche. Il se doit d'être toujours positif dans son accompagnement. S'il ne croit pas en la réussite, qui pourra y croire ? Il ne faut jamais oublier que nous sommes les miroirs de nos apprenants. Si nous croyons en leurs possibilités, ils le sentiront et mettront tout en œuvre pour parvenir à leurs fins. Il faut donc à tout moment valoriser la réussite et le progrès.

Cet enthousiasme constant ne doit pas être idéalisé. Il faut savoir reconnaître le possible et l'impossible. Nous avons parfois besoin d'avis objectifs. L'intervention d'un coordonnateur qui émet un avis, aide et conseille, assure une meilleure orientation. En effet, la relation duelle peut conduire à un piège, celui de tisser des liens entre l'apprenant et le formateur. Ces liens peuvent nuire au professionnalisme, car la relation subjective efface parfois la relation objective. Il faut toujours penser à l'après formation. La séparation doit être inscrite dans la mémoire. Il revient au formateur d'y préparer l'apprenant, même si cela peut heurter. La personne que l'on aide et soutient est un apprenant, et non pas « son » apprenant. Il faut être capable de se quitter et de proposer d'autres réponses. Ces réponses peuvent prendre la forme d'un stage de formation, d'une remise à l'emploi, de cours avec un autre formateur de l'association ou d'ateliers.

Lire et Dire propose des ateliers variés, animés par des bénévoles ou des salariés. Ils constituent souvent un aboutissement, mais peuvent aussi intervenir en deçà de l'apprentissage, lorsqu'ils ne véhiculent pas une connotation d'apprentissage de base. Ces ateliers traitent du code de la route, de la cuisine, de la couture, de la musique, de la calligraphie, de l'informatique, de la correspondance ou des raisonnements logiques. Ils sont autant d'occasions de lire, d'écrire et de calculer. Lorsque ces ateliers sont dispensés en amont de la formation, les personnes souhaitent rejoindre la relation duelle pour avancer et atteindre leurs objectifs. Les deux volets ne sont pas incompatibles. La multiplication des apprentissages et des portes d'entrée dans l'apprentissage permet d'obtenir des meilleurs résultats. Cela prouve que l'on est capable d'appliquer un savoir pour agir ou pour appréhender un nouvel apprentissage.

La richesse des ateliers tient à l'émulation et à l'entraide entre apprenants qu'ils suscitent. L'apprenant peut devenir formateur à son tour, ce qui lui confère une plus grande autonomie. Il peut s'opérer un échange de savoirs. En animant ces ateliers, le formateur bénévole laisse une grande place à la parole. Il perçoit mieux les difficultés ou les acquisitions. Le groupe permet le développement de relations amicales, qui se traduisent par des entraides dépassant le cadre de l'association, comme la garde des enfants. Deux de nos apprenantes œuvrent bénévolement aux Restos du cœur.

La mission du bénévole formateur ne se limite pas aux apprentissages de base. Il se doit de faire participer l'apprenant à la vie de la cité, en lui donnant une meilleure lecture de la ville. Il peut pour cela l'accompagner ou lui proposer, comme nous l'avons fait avec notre association, un rallye pour les démarches quotidiennes : poster un courrier, se rendre à l'ANPE, à la banque ou à la mutuelle. Il est également important de participer aux manifestations culturelles. Le concours d'écriture de la région Centre, organisé par Bourges, sait mettre en valeur l'écrit en permettant aux textes retenus d'être joués dans un vrai théâtre, ce qui motive les participants. Lorsque nous avons fait le voyage à Bourges avec les apprenants, nous n'avons pas oublié de visiter la cathédrale. Au retour, les participants ont souhaité faire partager aux autres cette visite. Un atelier d'écriture a été créé à cette

occasion. Lorsque nous avons décidé de recevoir nos correspondants, l'idée d'un rallye touristique a germé. Il fut préparé par les apprenants, dans le dessein de faire connaître Chinon et ses monuments. Cette action n'est pas anecdotique pour Lire et Dire. En effet, nous faisons participer nos apprenants aux manifestations culturelles de la ville : quinzaine du livre, festival de bande dessinée, rencontres d'auteurs ou de calligraphes, expositions. Notre souci est de prouver que même sans bien savoir lire ni écrire, chacun peut trouver du plaisir à visiter un monument, une exposition ou une bibliothèque.

La volonté de nos apprenants de faire partager à d'autres leurs découvertes nous a fait prendre la mesure de l'enjeu. Nous pouvons penser qu'ils les feront également partager à leurs proches, ce qui participe de la prévention. Nous nous inscrivons donc dans une dynamique. Le formateur doit être capable de motiver, et pourquoi pas de partager certains apprentissages. Se retrouver en situation d'apprentissage est intéressant pour notre rôle de formation. Que mettons-nous en œuvre pour apprendre ? Pour l'apprenant, constater que le formateur n'est pas infaillible l'aide à concevoir une image plus positive de lui-même. Je me suis trouvée dans cette situation en atelier d'écriture ou de calligraphie.

Pour conclure, être formateur bénévole constitue un engagement moral vis-à-vis de l'apprenant. Cet engagement prend la forme du temps passé auprès de lui et du temps consacré aux préparations ou à la formation, qui doit être permanente. Bien que chacun de nous bénéficie d'une formation initiale assurée par le CRIA, nous nous devons d'assister aux formations spécifiques et aux rencontres mensuelles. Être formateur, c'est aussi faire preuve d'une grande humilité, éprouver de la joie et s'enrichir. Lorsque la personne que vous accompagnez progresse, même lentement, et que vous êtes témoin de sa transformation, de son aisance, voire de sa transfiguration, cela suscite un réel bonheur. Nous savons que malgré les difficultés, cette personne a retrouvé la confiance et sait qu'elle existe. Grâce à un travail commun, de nouveaux chemins s'ouvrent à elle. Cela ne peut aboutir que si la personne est volontaire et a compris l'enjeu de réapprendre. En aucun cas nous ne pouvons choisir le chemin pour elle. Cette décision personnelle nous oblige à mettre en place des stratégies individualisées.

IV. Les CRIA

Anne VINERIER

Jacqueline OSSANT a évoqué la nécessité de l'engagement et du professionnalisme. Un autre intervenant met en scène l'ensemble des acteurs, le Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA). Claire CARRE présentera brièvement le rôle des CRIA.

Claire CARRE

Le CRIA se trouve au cœur de la lutte contre l'illettrisme dans un département. Il travaille en trois dimensions et en quatre directions. Les dimensions sur lesquelles il intervient sont nationales, avec la cinquantaine de centres de ressources et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ; régionales, avec un travail de mutualisation des compétences ; et départementales.

Au plan départemental, le CRIA travaille dans quatre directions.

Il a pour mission de répondre et d'informer tout public sur la question de l'illettrisme. Il accueille les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, les intervenants salariés et bénévoles, les médiateurs, les prescripteurs, les élus ou les financeurs. Lors de cet accueil, il offre des informations, de la guidance et des conseils.

Le CRIA joue également un rôle d'animation, de formation et d'appui technique. Nous travaillons à la professionnalisation des acteurs, au recensement des besoins, au montage des actions et à la mise en réseau du dispositif. La carte régionale qui vient d'être établie révèle que le territoire est relativement bien couvert, même s'il reste des zones rurales oubliées. L'on estime que les actions de formation doivent être proposées à quinze kilomètres au plus du lieu d'habitation des personnes en situation d'illettrisme. Nous devons répondre à cette exigence.

Par ailleurs, nous travaillons à la mise en réseau du dispositif avec l'aide de notre chargé de mission régional, Jean-Christophe RALEMA. Nous animons un centre de mutualisation de ressources et de documentation. Un CRIA est avant tout un lieu d'accueil où chacun doit se sentir à l'aise pour chercher des réponses, qu'il s'agisse de recherche de bénévolat ou de travail, de documentation pour un exposé ou un mémoire ou d'outils pédagogiques. Ce lieu permet de surcroît de prendre du recul, d'exprimer ses découragements et ses enthousiasmes. Certains formateurs viennent nous rapporter que l'un de leurs apprenants a commencé à écrire sa vie pour la raconter aux autres ou que d'autres n'avancent plus. Si le CRIA ne peut pas apporter de réponses à toutes les situations, il aide à avancer. Certains enseignants viennent également chercher des réponses pour des élèves en difficulté. Les acteurs de la vie économique nous contactent en outre pour la construction de projets dans leur entreprise. Le CRIA est donc un lieu de formation initiale et continue pour les formateurs salariés et bénévoles ou les médiateurs, un lieu d'échanges de pratiques ou de savoirs et d'analyse de pratiques. Il nous revient d'organiser ces formations, pour que les acteurs deviennent de véritables professionnels.

Enfin, le CRIA recense les besoins et aide à la création de réponses ou au montage de projets. L'animation du réseau des acteurs constitue un axe de travail important. Ce travail n'est jamais acquis. Un réseau est en effet un chantier permanent. Il faut avant tout que les acteurs et les structures se connaissent pour s'apprécier. Nous devons créer des rencontres et des outils, comme des chartes d'échange d'informations, permettant de connaître le rôle et les compétences de chacun, afin de construire des complémentarités. C'est en oubliant toute concurrence que nous pourrions partager les méthodes de travail et les outils. La plate-forme régionale est d'une grande aide en la matière.

Le CRIA doit travailler avec le cœur battant pour enrichir les acteurs et les mettre en synergie.

Anne VINERIER

Quelle scène jouent les différents acteurs que nous avons mentionnés ? Il s'agit de la scène d'un apprenant qui désire rejouer sa vie, au-delà de l'échec des apprentissages premiers. L'enjeu n'est pas uniquement de retrouver du travail, mais de rejouer sa vie pour devenir un citoyen à part entière. Le spectacle des acteurs donne à voir l'épanouissement et la transfiguration des visages, de la part des apprenants mais aussi de ceux qui les accompagnent. C'est bien avec le concept d'accompagnement qu'il faut envisager le réapprentissage des savoirs de base : accompagnement de la personne qui rencontre des difficultés et qui les cache ; accompagnement du médiateur qui assure le relais avec une structure de formation ; accompagnement du médiateur qui sait que toute formation déstabilise et doit être à l'écoute ; accompagnement du coordonnateur salarié qui met

tout en œuvre pour réunir les conditions de l'apprentissage ; accompagnement du formateur qui invite l'apprenant à risquer le réapprentissage dans la confiance et l'aide à conquérir de nouveaux savoirs ; accompagnement du CRIA pour constituer le relais nécessaire entre les acteurs.

La réussite d'une action de lutte contre l'illettrisme ne dépend pas d'abord d'une somme de techniques et d'outils, même si ce volet est nécessaire. C'est avant tout la qualité de la relation dans l'accompagnement qui est déterminante. S'il s'agit aussi de développer des compétences techniques chez les formateurs bénévoles et salariés ainsi que chez les médiateurs, il importe surtout de transmettre des compétences d'accompagnement. Définir la lutte contre l'illettrisme avec le concept d'accompagnement, c'est prendre en compte le corollaire que constitue le temps. Un apprenant ne rejoue pas sa vie en quelques mois. Il faut lui donner la sécurité que confère le temps. Une formation doit être envisagée dans le cadre d'un parcours, qui ne peut pas se décliner uniquement en stages de quelques semaines ou de quelques mois. Cela nécessite un dispositif souple dont les modalités sont adaptées à chaque apprenant.

Nous avons principalement évoqué des acteurs opérationnels. N'oublions toutefois pas de citer deux autres acteurs indispensables : les élus et les financeurs. Pour que la lutte contre l'illettrisme puisse se développer, la volonté politique est essentielle. Elle se traduit par des moyens indispensables pour que les apprenants et les futurs apprenants soient respectés dans la démarche qu'ils choisissent d'entreprendre.

Le maillage territorial

Participent à la table ronde :

Isabelle FLOQUET *Erreur ! Signet non défini., ID.FOR* *Erreur ! Signet non défini..SS Croix-Rouge*

François-Xavier ROY, CRIA de l'Indre

Michèle BOURDILLAT, responsable du service de lutte contre l'illettrisme de l'Association Jean-Baptiste CAILLAUD (AJBC)

La table ronde est animée par Jean-Jacques HUBY, CRIA 41.

Jean-Jacques HUBY

Notre table ronde abordera le maillage territorial, et en particulier trois de ses dimensions. Nous évoquerons en premier lieu le maillage politique, qui désigne la décision et le financement, en collaboration avec un certain nombre d'interlocuteurs : Etat, région, département et communes. Le deuxième maillage est celui des acteurs. Il s'agit d'accueillir, d'orienter, de former et d'accompagner le public. Ce maillage recouvre les médiateurs, les prescripteurs et les formateurs. Enfin, le maillage du territoire relève d'une dimension géographique, avec la prise en compte de la mobilité, de l'inhibition et de la disponibilité des publics. Il importe d'aller vers le public et de laisser le public venir vers soi.

Je proposerai à nos intervenants de décrire rapidement leur action. Dans un second temps, nous aborderons les différents maillages en nous appuyant sur des exemples d'actions.

Isabelle FLOQUET

Au sein d'ID.FOR.SS Croix-Rouge, je travaille, en Indre-et-Loire, sur une action mise en place il y a trois ans à la demande des travailleurs sociaux, du Conseil général et du lieu ressources, pour compléter le dispositif de lutte contre l'illettrisme du département. Il s'agissait d'introduire une certaine souplesse dans le dispositif, en offrant la possibilité aux apprenants d'obtenir des réponses en ateliers de petits groupes et en formations individuelles. Nous intervenons à Tours et dans son agglomération, ainsi qu'en milieu rural. Les formations individuelles sont dispensées par des formateurs bénévoles. Les ateliers collectifs sont animés par des bénévoles et par des salariés.

Michèle BOURDILLAT

L'association Jean-Baptiste CAILLAUD anime depuis 1997 quatre ateliers de lutte contre l'illettrisme en milieu rural, dans le nord du Cher, à Aubigny-sur-Nere, Mehun-sur-Yevre, Léré et Saint-Georges-sur-Moulon. Ces ateliers répondent à des besoins repérés par les travailleurs sociaux des secteurs concernés. C'est sur un appel d'offres du Conseil général que nous les avons mis en place. Intervenant en milieu rural, nous avons accepté tout public, ce qui nous a conduits à recourir à d'autres financements et à développer un partenariat nécessaire à la continuité des actions.

François-Xavier ROY

Cette journée constitue un bon exemple de l'action des CRIA. Elle a en effet été co-organisée par le Conseil régional et les sept CRIA de la région. Le rôle des CRIA a déjà été largement évoqué. Nous assurons, localement au plus près des besoins, le relais des financeurs et des pouvoirs publics, l'Etat et la Région. Nous sommes également le relais et la vitrine de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. Nous développons localement des programmes et des actions de proximité.

Jean-Jacques HUBY

L'AJBC nous propose de découvrir un document vidéo réalisé en 1998 dans le cadre de formations à l'alphabétisation, au français langue étrangère et à l'apprentissage des savoirs de base.

Un court film est diffusé dans lequel les participants découvrent l'action de l'AJBC, qui sillonne les villages du Cher pour venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture.

Michèle BOURDILLAT

L'écoute des élus locaux a été très importante pour notre action. Les formations se déroulent dans la bibliothèque de Saint-Georges. Le Maire de Saint-Georges est particulièrement engagé dans la lutte contre l'illettrisme. Nous bénéficions d'un accueil similaire à Léré, qui nous prête des locaux dans sa mairie, ainsi qu'à Mehun, qui nous accueille dans un espace associatif.

I. Le maillage politique**Jean-Jacques HUBY**

Le maillage politique prend la forme d'une mise en synergie des partenaires, décideurs et financeurs. En ce qui concerne votre dispositif, quels sont les points forts du maillage politique et les difficultés qu'il peut soulever ? Comment différents financeurs peuvent-ils couvrir l'ensemble des publics ?

Michèle BOURDILLAT

Nos ateliers ont été initiés par un appel d'offres du Conseil général du Cher. Les entretiens que nous avons réalisés à cette occasion ont révélé que la distance géographique et le manque de mobilité des apprenants constituaient des obstacles majeurs. La logistique du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), qui constitue le cœur de l'association Jean-Baptiste CAILLAUD, nous a permis, pendant un an, d'obtenir un prêt pour l'achat d'un minibus et de le financer. Grâce à ce prêt, le Conseil général nous a assuré un an plus tard le financement des déplacements au taux kilométrique. Depuis cinq ans, nous bénéficions du financement du Conseil général, rejoint par la DDTEFP. Nous sommes également soutenus par la DRTEFP par le biais d'IRILL le FASILD et le CHRS.

Jean-Jacques HUBY

En quoi votre action reflète-t-elle un maillage politique ?

Isabelle FLOQUET

La nécessité d'une pluralité de financements s'est imposée à nous dès le départ. Il s'agissait en particulier de ne pas imposer de critères d'entrée aux apprenants. Le Conseil général nous a soutenus d'emblée dans cette démarche et a financé notre action d'une façon globale. Cela nous permet d'assurer un accueil souple, qui n'est pas uniquement déterminé par un financement à l'heure-stagiaire. Si nous ne disposions que de ce dernier dispositif en effet, nous ne pourrions pas assurer une formation à la carte, avec des montées en heures de formation progressives s'adaptant au rythme d'apprentissage des apprenants.

Pour pérenniser l'implication des financeurs et des politiques dans notre projet, nous avons mis en place deux comités de pilotages annuels auxquels sont conviés nos financeurs. Ce dispositif nous permet de débattre de l'évolution du projet et de faire remonter les besoins que nous constatons sur le terrain. Cela doit aider à l'élaboration de choix politiques.

Si les municipalités ne peuvent pas toujours attribuer de subventions, elles mettent souvent à notre disposition des locaux. Dans un souci de proximité, nous effectuons de nombreux déplacements pour dispenser des formations individuelles. Nous faisons souvent appel aux mairies pour nous accueillir, et n'avons jamais essuyé aucun refus.

François-Xavier ROY

Les CRIA fonctionnent grâce à des financements multiples. Ils sont essentiellement soutenus par les Contrats de Plan Etat-Région, des financements annexes du Conseil régional, notamment pour un programme de formation des acteurs en 2003, et parfois par des Conseils généraux ou le FASILD. Nous pouvons également mobiliser des financements annexes comme ceux de la Fondation Caisse d'Épargne ou du Rotary Club. Peuvent s'y ajouter des apports en nature. Par exemple, en Indre, la Banque de France nous a dotés de quinze ordinateurs, que nous avons attribués à diverses structures.

Il est important d'assurer une clarté de l'utilisation et de l'organisation de ces financements multiples. Le comité de pilotage répond à ce souci. Il permet de rassembler l'ensemble des partenaires et de clarifier le champ d'intervention de chacun. Les financeurs sont très sourcilleux, à juste titre, d'éviter tout financement double de certains dispositifs. C'est la raison pour laquelle tous les CRIA se sont dotés d'un comité de suivi.

Je rappelle que l'ANLCI n'est pas un financeur. Elle constitue une structure interministérielle qui fédère et anime.

Jean-Jacques HUBY

Le maillage politique et la diversité des financements sont nécessaires, ne serait-ce que pour couvrir l'ensemble des publics. En effet, chaque financeur s'adresse souvent à un public éligible.

En outre, la multiplicité des financements permet d'assurer une mixité sociale. Par ailleurs, je souligne l'intérêt du financement non pas à l'heure-stagiaire mais à l'heure-groupe, voire du financement global de l'action. Le financement à l'heure-groupe permet aux financeurs, lorsqu'il existe un comité de pilotage, de déceler toute dérive éventuelle.

II. Le maillage des acteurs

François-Xavier ROY

L'organisation des acteurs en termes de réseaux et de partenariats peut être analysée par différentes lectures. D'un point de vue local, chaque département est porteur d'une histoire de ses réseaux. Certains départements comptent moins de bénévoles que d'autres en raison de leur développement historique particulier. Les CRIA se sont adaptés à ces réalités de terrain.

Par ailleurs, le partenariat et le travail en réseau sont facilités par l'implication du Conseil régional dans la plate-forme expérimentale de lutte contre l'illettrisme. Les CRIA jouent un rôle de coordination et d'organisation. Ils évitent les redondances d'acteurs ou les insuffisances de représentation de certains acteurs sur le territoire. Les CRIA assurent une mission d'animation et de mutualisation des besoins et fournissent des réponses. Le travail en réseau aboutit à de nombreux dispositifs comme la professionnalisation des acteurs, la mutualisation des moyens ou des ressources pédagogiques et l'aide à l'accompagnement de projets.

Isabelle FLOQUET

Il y a deux ans, les différents partenaires des acteurs de la lutte contre l'illettrisme de notre département ont signé une charte décrivant la démarche dans laquelle nous souhaitons inscrire la lutte contre l'illettrisme dans le département. L'élaboration de cette charte nous a permis de nous connaître et de travailler ensemble.

Jean-Jacques HUBY

Qui a signé cette charte ?

Isabelle FLOQUET

Cette charte est signée par le CRIA et les associations intervenant dans la lutte contre l'illettrisme qui ont souhaité s'engager dans cette démarche. Elle permet de répartir le travail entre les acteurs de prévention, les lieux ressources et les organismes de remédiation. Elle détermine l'articulation entre les acteurs. Chacun peut ainsi se consacrer à sa spécialité, qu'elle soit liée à un public ou à un territoire.

Je citerai par ailleurs quelques exemples de partenariats. Depuis la signature de la charte, nous travaillons avec l'organisme de prévention Livre Passerelle, qui assure de la lecture dans les salles d'attente de PMI. Livre Passerelle avait repéré les besoins de jeunes femmes dans un quartier précis. L'organisme était parvenu à susciter leur envie d'apprendre. Nous pensions pouvoir apporter une réponse à ces personnes. Or il s'est avéré que notre offre était trop éloignée. En effet,

il peut être difficile pour certains apprenants de se déplacer d'un quartier à un autre. Un travail de proximité nous a permis de trouver des solutions dans le quartier même. Avec Livre Passerelle, le lieu ressources et les partenaires du quartier, nous avons mis en place un nouvel atelier.

Il importe également d'assurer des passerelles entre les organismes pour l'organisation d'ateliers. Avec l'organisme Lire et Dire, nous organisons régulièrement des sorties d'échanges, pour permettre à chacun de s'habituer à sortir de chez soi.

Michèle BOURDILLAT

Dans le Cher, une action est menée par Accueil et Promotion, le concours régional de l'écrit, qui nous permet surtout de nous connaître et offre la possibilité aux apprenants de s'exprimer sur la scène d'un théâtre. Un travail d'élaboration d'une charte a également été initié par le CRIA. En outre, la plate-forme multimédia nous a permis de mieux connaître certaines associations.

J'insisterai sur le travail particulier que nous menons avec les travailleurs sociaux. Les formations de médiateurs ont renforcé la sensibilisation au problème de l'illettrisme. Nous avons constaté que dans les secteurs bénéficiant de formations de médiateurs, l'accès à la formation se développait. Il importe de poursuivre cette action en milieu rural. Nous organisons de nombreuses réunions de sensibilisation dans les ANPE, les PAIO et les services rattachés à l'insertion. Le travail avec les centres médico-sociaux est également très important.

Sans parler d'obligation de résultat, il me semble essentiel que les financeurs connaissent notre travail, que les apprenants mesurent leur progression et que leurs référents sociaux sachent quel transfert dans la vie quotidienne les apprenants peuvent réaliser et quel type d'autonomie ils peuvent acquérir, le tout dans le cadre d'un maillage au profit de l'apprenant.

Jean-Jacques HUBY

Le maillage des acteurs est une réalité sur le terrain. La lutte contre l'illettrisme s'enrichit de ce maillage. Les chartes en constituent un élément. J'insisterai sur la complémentarité qui peut exister entre les acteurs, les prescripteurs, les formateurs et les bénévoles qui peuvent intervenir dans différentes structures. Il ne s'agit aucunement d'un fonctionnement égoïste. Chacun témoigne du souci d'assurer un suivi du parcours des personnes et de permettre à l'apprenant de toujours trouver une réponse à ses besoins. Cela nécessite de connaître la réalité du terrain. Il s'avère que les financements ne répondent pas toujours à l'ensemble des demandes. Certaines structures ont de surcroît tendance à se désengager, et les relais ne sont pas toujours clairement affirmés. L'engagement de notre Conseil régional est clair. Toutefois, pourra-t-il compenser les diminutions des investissements des autres financeurs ? Est-ce son rôle ?

III. Le maillage territorial

Isabelle FLOQUET

Nous avons été appelés pour intervenir en milieu rural, au plus près des personnes. Nous souhaitions initialement être présents sur le terrain, dans les cantons, au moins une fois par semaine. Or il s'est avéré que ce mode d'action n'était pas toujours efficace. Nous avons donc opté

pour un maillage, en nous efforçant de former des bénévoles ou des personnes relais dans les communes. Il était ensuite essentiel de créer des partenariats avec des associations ou des communautés, qui constituent autant de relais locaux. Dès que nous investissons un nouveau territoire, nous commençons par réunir les partenaires – travailleurs sociaux, élus, associations – pour comprendre la réalité des besoins et adapter notre action au terrain. La même action ne peut pas en effet être mise en place dans tous les cantons.

Je citerai trois zones dans lesquelles nous menons des actions différentes. Dans les communes d'Amboise et Loches, qui disposent d'une vie associative assez riche, nous avons pu rapidement mettre en place des dispositifs : ateliers de groupes et formations individuelles. Nous avons rapidement trouvé des bénévoles et des médiateurs (ANPE, missions locales, associations) susceptibles d'intervenir.

A Saint-Paterne, nous sommes intervenus à la demande d'associations présentes dans le secteur qui avaient repéré des besoins mais qui ne disposaient pas des compétences pour intervenir en matière de lutte contre l'illettrisme. Nous avons recruté des bénévoles par l'intermédiaire d'une association et avons lancé une action. A Montlouis par ailleurs, une équipe fonctionnait déjà et a souhaité rejoindre une autre équipe de formateurs afin de continuer à se former, d'échanger sur ses pratiques et de disposer de davantage de moyens.

Enfin, nous sommes encore en phase d'expérimentation dans des communes très rurales. Nous envisageons de mettre en place un ramassage en bus. En effet, il n'est pas facile de repérer suffisamment de demandes au même moment pour proposer des formations. La formation individuelle pourrait être la solution adéquate dans ce cas. Or c'est dans ces zones qu'il est le plus difficile de trouver des bénévoles, de repérer les apprenants et de nous appuyer sur des associations relais. Nous devons trouver des méthodologies d'intervention pour ces secteurs.

Jean-Jacques HUBY

Il s'agit alors d'un rôle de coordonnateur d'un secteur, qui favorisera la mise en réseau des bénévoles.

François-Xavier ROY

Le rôle des CRIA dans le maillage territorial est devenu moteur dans un passé assez récent. En effet, les CRIA n'avaient pas toujours l'habitude de travailler ensemble. L'une des illustrations du travail en commun qui s'est mis en place est la première cartographie régionale des Ateliers de Formation de Base. Cette cartographie constitue un bel exemple du maillage territorial, avec les différents échelons d'intervention. Les discours des précédents intervenants ont prouvé que la réussite du maillage consistait à apporter des réponses de proximité et complémentaires entre les acteurs, et d'associer étroitement les pouvoirs publics, notamment les financeurs. Les CRIA peuvent jouer un rôle d'aide à l'analyse des besoins au plan local, mais également un rôle de consultation sur des expertises de dispositifs. Je ne détaillerai pas l'action que les CRIA mènent auprès des salariés en entreprises, qui est en plein développement et qui sera présentée dans quelque temps.

Jean-Jacques HUBY

Nous avons constaté que l'AJBC assurait un maillage du territoire grâce à un bus de ramassage. Souhaitez-vous apporter des précisions sur votre action ?

Michèle BOURDILLAT

J'insisterai sur l'apport des bénévoles. Nous sommes très attachés aux actions de formation des bénévoles. Nos financements nous permettent à peine d'organiser dix séances dans les sites ruraux. Grâce aux bénévoles, nous parvenons à proposer des formations « sur mesure ». Les horaires des formations étant fixes et assortis d'horaires de bus, certains apprenants ne peuvent pas s'y plier en raison de leurs autres contraintes, notamment professionnelles. Les bénévoles, même s'ils sont supervisés par les formateurs qui créent les parcours pédagogiques, nous aident à offrir une aide aux apprenants du milieu rural en dehors des horaires définis.

Jean-Jacques HUBY

Je soulignerai pour finir la nécessité du maillage politique, de la logique des heures-groupe et du maillage des acteurs. L'existence de formations en face-à-face pédagogique sur un territoire témoigne toujours d'une très bonne communication entre les prescripteurs et les organismes de formation. Par ailleurs, au-delà du maillage du territoire consistant à couvrir toutes les zones, il existe un autre maillage visant à apporter des réponses variées sur l'ensemble du territoire : formations duelles, petits ateliers ou dispositifs plus lourds dans le cadre de la formation professionnelle. Lorsque les trois dispositifs couvrent convenablement le territoire, la complémentarité est réelle.

IV. Débat**Jean-Guy MARTZ**

Je m'étonne qu'aucun intervenant n'ait cité l'Europe parmi les décideurs ou les financeurs. Pourtant, l'Europe finance des actions de lutte contre l'illettrisme, par le biais du FSE. Cet oubli est-il volontaire ?

Jean-Jacques HUBY

Il ne s'agit pas d'un oubli. Nous nous sommes concentrés sur les acteurs avec lesquels nous travaillons en proximité. Or la dimension européenne est encore éloignée de notre quotidien.

Michèle BOURDILLAT

Nous avons bénéficié du FSE les deux premières années. Le Conseil général du Cher vient d'obtenir pour les budgets de 2003 les 45 % de FSE. Nous n'avons donc pas encore profité de ces fonds.

Maryvonne BOURREAU, Association Tziganes et Voyageurs de Touraine

Hormis la plate forme expérimentale, outil intéressant et riche de promesses, existe-t-il d'autres formes de partenariat avec le Conseil régional ?

François-Xavier ROY

Le Conseil régional s'implique dans certains dispositifs de lutte contre l'illettrisme en finançant ou en co-finançant des actions locales, en particulier des stages intensifs. Le Conseil régional finance également les APP dont une partie des heures concerne la lutte contre l'illettrisme.

Vincent CHENET

La Région finance en effet certaines actions, qui bénéficient du Fonds Social Européen. La plate-forme est également co-financée par ce fonds. La Région a décidé de mettre en place cette action expérimentale pour structurer l'offre de formation. Au fur et à mesure que le réseau se structurera, il est probable que la Région financera des actions plus nombreuses.

Jean-Paul SEGUET, formateur en Indre-et-Loire

Les CRIA jouent-ils un rôle de coordination ?

François-Xavier ROY

La vocation première des CRIA est de constituer des lieux ressources et documentaires, participant à la professionnalisation des acteurs. Au fil du temps, du fait de la multiplication des multifinancements, les CRIA devraient parvenir à jouer un rôle de coordination, qu'ils n'assument pas pour le moment. Grâce aux comités de pilotage qui se mettent en place, les CRIA se positionnent comme des acteurs d'organisation ou d'harmonisation des intervenants sur le territoire.

Jean-Jacques HUBY

La professionnalisation des acteurs concerne autant les salariés que les bénévoles. La compétence professionnelle n'est aucunement liée à la rémunération.

Gérard SUSTRAC, militant associatif, Orléans La Source

60 000 personnes en situation d'illettrisme suivent des actions de formation, pour trois millions de personnes concernées par le problème ! Sur la base des expériences que vous avez présentées, conduites avec dévouement et pertinence, comment toucher trois millions d'apprenants ?

François-Xavier ROY

Les statistiques laissent supposer que l'action de terrain représente, dans le meilleur des cas, 2 % de la population illettrée d'un territoire. Si nous devons prendre en charge les trois millions de personnes concernées, nous n'en aurions pas les moyens, financiers et humains. En outre, il se pose le problème de la motivation et de l'accompagnement des personnes dès lors qu'elles ont été repérées. L'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir ne doit toutefois pas nous décourager.

Jean-Jacques HUBY

De nombreuses personnes en situation d'illettrisme suivent d'autres actions de formation que des actions de lutte contre l'illettrisme. Il importe de prendre en compte la lutte contre l'illettrisme dans les actions préqualifiantes ou qualifiantes.

Anne VINERIER

Le repérage est un élément fondamental de la lutte contre l'illettrisme. L'observation du territoire français révèle que dès lors que des formations au repérage, à la médiation ou à l'accompagnement sont mises en place, le nombre d'apprenants augmente. Lorsque ces actions sont inexistantes, environ 1 % des personnes en situation d'illettrisme suivent des formations. Lorsque les départements développent des formations à la médiation, ce taux atteint 3 %.

Les nouvelles technologies

Participent à la table ronde :

Françoise DUPRAZ, conseillère technique DFPCA, responsable du projet Télémaque

André FAGGION, concepteur du dispositif REACT

Michel MILLET, responsable informaticien, CAFOC

La table ronde est animée par Marie WULLAERT, CRIA 45.

Marie WULLAERT

Vous avez tous entendu parler des technologies de l'information et de la communication, les « TIC », avec leur cortège d'expressions comme « surfer sur le Web, enregistrer ses données, relever ses mails »... L'omniprésence de ces technologies a entraîné une modification du comportement des citoyens, ainsi qu'une évolution du vocabulaire. Toutefois, de quoi parlons-nous lorsque nous évoquons les TIC ?

Michel MILLET nous apportera tout d'abord un éclairage sur ces nouvelles technologies.

I. L'omniprésence des nouvelles technologies

Michel MILLET

Le sujet est vaste et traverse les activités professionnelles ou personnelles. Nous avons tous dans nos poches des puces électroniques qui balisent notre vie quotidienne en permanence : téléphones portables, cartes permettant d'ouvrir des portes ou de payer la menuiserie, carte Vitale, etc. Nous sommes cernés par ces dispositifs qui, s'ils nous facilitent la vie, nécessitent que nous sachions les utiliser correctement. Cette utilisation est en particulier complexe pour des personnes en situation d'illettrisme.

Ces outils génèrent également une dépendance. Il nous est de plus en plus difficile de nous en passer. Dans la vie professionnelle, l'ordinateur touche toutes les activités des entreprises, y compris les métiers qui autrefois ne nécessitaient pas d'utiliser un clavier ou un écran. Les manutentionnaires doivent par exemple utiliser un clavier et un écran pour identifier le nombre de pièces qu'ils ont extraites de leur stock. De même, il arrive que les livreurs fassent signer à leurs clients un accusé de réception électronique sur un boîtier.

Pour utiliser ces nouveaux outils, il faut être capable, plutôt que de répéter inlassablement un même geste, d'interpréter des indications sur un écran ou de lire des consignes. Les savoir-faire induits par ces nouvelles technologies rendent certes le travail moins pénible, mais nécessitent une organisation différente des schémas de pensée.

A l'échelon macro-économique, l'apparition d'Internet a révélé que la détention d'une information constituait une valeur ajoutée capitale. Le fait de disposer de ces informations et de les faire transiter par Internet a positionné les pays en situation d'inégalité. Les pays européens ont fait le constat de leur retard en matière d'utilisation d'Internet à des fins professionnelles, voire à des fins

personnelles. Ce retard a des implications conséquentes. Ainsi, une entreprise qui entend créer des antennes dans un pays étranger doit s'assurer qu'elle y disposera de réseaux suffisamment rapides. Elle peut également choisir des pays très éloignés pour sous-traiter une partie de son activité. La maîtrise de ces nouveaux outils et la capacité à utiliser les réseaux numériques, notamment à haut débit, ont incité le Gouvernement, en 1999, à mettre l'accent sur le développement des nouvelles technologies et à entrer délibérément dans la société de l'information. Le programme PAMSI (programme d'action ministérielle pour la société de l'information) a concerné la totalité des ministères, demandant à chacun de développer des pratiques permettant d'utiliser ces nouveaux outils efficacement. Par exemple, le ministère de l'Economie et des Finances a décidé de dématérialiser les actes administratifs. 500 000 personnes ont ainsi déclaré leurs impôts par Internet en 2003. Néanmoins, notre retard est encore important. Pour ce qui est du Ministère de l'Education Nationale, les établissements scolaires ont été câblés, avec le concours des autorités régionales. Des activités liées aux nouvelles technologies ont de surcroît été inscrites dans les programmes scolaires. Concernant la formation professionnelle, le programme Naviguer sur Internet a été développé. Les Espaces Publics Numériques ont également été créés. Notre région compte 130 de ces espaces, créés à l'initiative du Conseil régional et de l'Etat. La Région va mettre en place le dispositif Télémaque. Un autre programme de la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle, FORE, a pour ambition de développer des points d'accès à la téléformation. Tous ces dispositifs concourent à une mobilisation intensive sur les territoires.

II. Le dispositif Télémaque

Marie WULLAERT

Les nouvelles technologies nécessitent des moyens. La Région s'est engagée à introduire les nouvelles technologies dans les dispositifs de formation et à familiariser le grand public. Françoise DUPRAZ nous présentera un dispositif qui constitue une réponse à de multiples défis de formation. Ces défis sont quantitatifs, car il importe de former le plus grand nombre. Ils sont également qualitatifs, dans la mesure où ce dispositif est censé apporter des réponses individualisées. Enfin, ces défis sont économiques car le dispositif donnera naissance à des formations souples et à moindre coût.

Françoise DUPRAZ

Le dispositif Télémaque est né du souci de renforcer, par un volet de ressources humaines, l'action que la Région avait initiée avec la mise en place du réseau à haut débit. Il s'agissait également d'anticiper les exclusions que pouvait générer l'arrivée des nouvelles technologies dans nos pratiques quotidiennes, personnelles ou professionnelles.

Le projet répond à deux objectifs :

- accroître significativement l'offre de service grand public de formations à l'usage d'Internet et de la bureautique, avec une approche centrée sur les usages ;
- soutenir les acteurs de la formation sur le territoire régional, leurs apporter des outils pour accroître leur offre de services dans ce domaine et les aider à intégrer les nouvelles technologies dans leurs pratiques pédagogiques.

Ce projet a été retenu à l'échelon européen au titre du Programme régional des actions innovatrices financées par le FEDER. Il sera pris en charge pour moitié par le FEDER, sur un budget total de quatre millions d'euros.

Le dispositif s'articule autour de trois axes principaux.

- **un centre de ressources**

Un centre de ressources sera mis en place, composé d'une plate-forme technologique et d'une équipe qui aura pour mission de coordonner et d'animer les utilisateurs de ce centre. La plate-forme technologique prendra la forme d'un site Internet destiné aux organismes de formation, aux formateurs et aux apprenants. Une équipe sera chargée d'introduire du contenu éditorial sur le site, de coordonner les acteurs et de leur fournir une assistance de proximité. Le cœur de cible est dans un premier temps les formateurs. Il s'agira de les aider, dans leurs pratiques pédagogiques, à intégrer les nouvelles technologies et à mutualiser leurs ressources pédagogiques, leurs expériences et leurs pratiques.

- **un partenariat fort**

La région devra travailler avec tous ses partenaires institutionnels et les acteurs de la formation sur son territoire. Le premier volet de ce partenariat consistera en une mise à disposition de cet outil novateur et riche. Cela permettra d'augmenter la production des formations à l'usage d'Internet. En contrepartie, les organismes de formation et les formateurs devront mutualiser leurs ressources, mobiliser les formateurs et élargir leur offre de services afin d'atteindre les objectifs quantitatifs.

- **un label**

Un label Visa Internet sera mis en place. Il permettra d'harmoniser des pratiques existantes en définissant quatre étapes systématiques : l'entrée en formation, l'action de formation, la certification ou l'attestation et le suivi individualisé du stagiaire.

Je vous invite à visiter le site www.telemaque.regioncentre.fr, qui détaille le projet.

III. Le dispositif REACT

Marie WULLAERT

En s'engageant dans les nouvelles technologies, la Région a aussi pensé à ceux qui ne maîtrisaient pas l'écrit. Le dispositif REACT a été initié dès 2002 à cet égard. Je laisse le soin à son concepteur, André FAGGION, de nous le présenter.

André FAGGION

Dans le cadre d'un appel d'offres du Conseil régional du Centre, nous avons été mandaté pour construire la plate-forme de lutte contre l'illettrisme en région Centre.

Nous avons souhaité intervenir prioritairement sur le développement qualité des diverses tâches des acteurs de la formation. Chacun d'entre vous doit mobiliser des compétences tant administratives – vous avez de nombreux formulaires à remplir – que commerciales – vous devez séduire les conseillers régionaux ou départementaux pour obtenir un soutien – et pédagogiques.

1. Une communauté d'échanges

Nous sommes convaincus que la construction d'un véritable réseau de savoirs et de savoir-faire nécessite une communauté d'échanges entre les individus. L'on retrouve ici les trois secteurs précédemment cités. En effet, échanger permet de limiter le nombre d'heures de travail nécessaires à construire des documents administratifs : c'est le premier objectif de la plate-forme. Par ailleurs, d'un point de vue commercial, les 17 centres avec lesquels nous avons collaboré au cours de la première année ont développé l'idée selon laquelle il importait de travailler en direction des entreprises. Ils ont donc mutualisé et mis à la disposition de l'ensemble des centres les résultats de leurs travaux. Enfin, en matière pédagogique, il s'agit de faciliter les échanges de savoirs et de savoir-faire grâce à la création d'une base de données sur Internet du fonds documentaire, des cartes d'identité des pratiques et ressources pédagogiques.

Si le développement de la qualité de la formation est lié à la mobilisation des acteurs et à leur mise en réseau, il n'empêche que la plate-forme doit respecter la singularité de chacun. La plate-forme n'a donc pas pour objet d'uniformiser les actions ni les modes de pensée. En outre, la plate-forme doit aider les acteurs à établir et favoriser les échanges dans le respect des lois. La technologie de la plate-forme permet à cet égard de garantir que les documents qui sont transmis par son intermédiaire le sont en toute légalité.

2. Le maillage des compétences

Au maillage du territoire, nous proposons d'ajouter la dimension du maillage des compétences. Nous entendons par cela créer un réseau de personnes qui ont tout intérêt à échanger.

D'un point de vue pratique :

- le volet administratif permettra d'éditer les documents dont les acteurs auront besoin et pour cela de récupérer des documents types.
- s'agissant de la Bibliothèque « Entreprises et illettrisme », bibliothèque virtuelle, tous les membres de la plate-forme recevront dans les prochaines semaines un message les informant des avancées du groupe de travail sur différents thèmes. Il s'agira, par cette base de données, de fournir aux centres les moyens de convaincre les entreprises de notre professionnalisme et de leur expliquer ce qu'est une action d'illettrisme, voire de les aider à créer des montages financiers astucieux. Le réseau mentionnera en outre des bonnes pratiques, susceptibles de motiver les entreprises. Il importe en particulier d'expliquer ce que recouvre une action d'illettrisme. Des documents préciseront comment engager une discussion avec un chef d'entreprise ou comment être capable de fournir des vidéos. Certains centres, comme Astrolabe, ont mis à la disposition du réseau leurs productions, que chacun peut adapter et contextualiser en fonction des entreprises qu'il contacte.

Sur le plan pédagogique, le problème majeur évoqué par les centres est celui du partage. Nous encourageons les centres à s'engager dans cette démarche. Sur le site Internet du dispositif, chacun pourra connaître les coordonnées des collègues qui travaillent sur une problématique proche de la sienne. Cela permet d'entamer une discussion pour engager, par la suite, une réelle coopération.

Il est important de souligner que les bibliothèques personnelles permettront non plus d'échanger des ressources, mais d'échanger des pratiques reposant sur les ressources pédagogiques. La

ressource est certes utile en tant que telle. Toutefois, il est encore plus intéressant d'en connaître les utilisations possibles. Les cartes d'identité des pratiques révéleront par exemple qu'un centre de formation travaille sur le domaine de la lecture, dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, avec l'objectif pédagogique de reconnaître des mots dans une chaîne, de développer l'attention et la logique, avec des prérequis précis. L'on disposera ainsi d'informations sur le contexte d'utilisation de cette ressource pédagogique. Chaque intervenant mettant en œuvre cette pratique pourra y apporter ses commentaires ou observations.

Il s'agit donc à travers cette plate-forme de créer un véritable réseau de mutualisation et de capitalisation.

Pour la première fois à l'échelon national, un accord a été conclu entre les 7 CRIA de la région Centre et le GIP Alfa Centre pour partager toutes les fiches documentaires utilisées dans les différents centres de formation. Chacun pourra savoir quels centres de sa région utilisent d'autres outils pédagogiques que les siens et lesquels pour traiter par exemple du problème de la lecture.

Pour finir, je préciserai que l'informatique ne présente à mes yeux que trois intérêts.

- Il permet de conserver en mémoire ce que l'on perdrait en vieillissant.
- Il traite des données que l'on ne pourrait pas traiter autrement et aussi facilement.
- Enfin, il permet de répéter inlassablement une action, un même message, sans se fatiguer.

IV. Exemple de situation pédagogique dans le cadre du dispositif REACT

Marie WULLAERT

Je vous présenterai maintenant une situation pédagogique s'appuyant sur le dispositif REACT. Naturellement, les moyens technologiques ne doivent pas occulter les méthodes traditionnelles. Ils ne remplaceront jamais une formation autonome assurant un accompagnement de l'apprenant visant à mieux comprendre son fonctionnement dans la résolution de ses difficultés.

Je vous propose une séquence pédagogique illustrée à l'aide du dispositif REACT, financé par la Région et disponible dans différents organismes. J'ai choisi de travailler sur les fleurs dans l'art. Ce travail doit aboutir à une biographie. Les personnes en difficulté vis-à-vis de l'écrit sont en effet plus enclines à écrire lorsque l'on part de leurs biographies. La séquence s'ouvre par un diaporama en trois images, qui doit déclencher l'expression et dont découlent des exercices. Cela a nécessité de rechercher des images sur Internet, de les importer vers le dispositif REACT et de réaliser un montage. Le travail avec des images facilite l'expression des apprenants. Les exercices permettent de développer deux pistes de travail : l'enrichissement du vocabulaire et la compréhension d'un texte. Pour l'enrichissement du vocabulaire, nous sommes partis du générateur d'exercices de REACT. Pour la compréhension de texte, la biographie, nous avons travaillé sur un texte décrivant la vie de Van Gogh, assorti d'exercices.

Le dispositif permet de réaliser différents types d'exercices. Autour d'un fichier Word par exemple, il est possible d'importer du son et de l'image et de les enregistrer dans le dispositif REACT. L'exercice ainsi conçu restera dans la base et permettra d'assurer un suivi de l'apprenant. Par exemple, les apprenants sont invités à décrire une image. Ils peuvent pour cela lire, et écouter s'ils le souhaitent, un texte racontant l'image. Il leur est ensuite demandé de retrouver les mots du texte

et de les souligner. Cet exercice permet de déterminer si l'apprenant est capable de repérer des mots déjà appris.

Un autre type d'exercice consiste à travailler sur un texte à trous, que l'apprenant doit compléter à l'aide d'une liste de mots. Le dispositif permet d'écouter une consigne orale expliquant à l'apprenant la démarche à suivre s'il parvient mal à lire la consigne.

Il est également possible, si un groupe compte des stagiaires de niveaux différents, de construire des parcours. L'on attribue alors à un apprenant un parcours en fonction de son niveau et de ses attentes, qu'il suit seul. En cas de difficulté, l'apprenant peut ouvrir une page « aide », qui l'éclairera par exemple sur le sens d'un mot. Cet outil est ludique. Il permet en outre à l'apprenant de recourir à des images qui l'aident à trouver la solution.

La conception d'un tel matériel pédagogique nécessite du temps de préparation. Néanmoins, ce dispositif assure un partage des ressources et nous incite à améliorer la qualité des formations. Enfin, lorsque la base de données sera importante, le temps de préparation sera amoindri car chacun pourra s'appuyer sur des compétences développées par d'autres.

Ce dispositif est à la disposition des acteurs dans les Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme. Ces derniers peuvent vous aider à vous l'approprier. Par ailleurs, des journées de formation à l'utilisation de ce dispositif sont organisées dans chaque département. Travailler avec ces moyens technologiques demande une certaine dextérité. C'est pourquoi Michel MILLET organise des formations de formateurs au sein du CAFOC, qu'il va nous présenter.

V. La nécessité de former et d'accompagner les formateurs

Michel MILLET

Au sein du CAFOC et au titre du Centre régional illettrisme et pédagogie faisant partie des sept CRIA de la région Centre, nous mettons en place des formations destinées à l'ensemble des formateurs afin de favoriser l'utilisation des nouvelles technologies.

Peut-être avez-vous rencontré des difficultés alors que vous souhaitiez utiliser l'outil informatique avec vos apprenants. Les actions de formation de formateurs ont trait aux aspects technico-pédagogiques et à la connaissance des outils ou des logiciels utiles dans le cadre de formations. L'outil informatique modifie la relation avec les apprenants. Il nécessite de passer d'un face-à-face pédagogique, individuel ou collectif, à un « côte à côte pédagogique ». Ainsi, l'apprenant travaille sur un logiciel que vous avez choisi pour lui. Il est en relation avec son ordinateur et avec vous.

L'ordinateur doit être utilisé avec discernement. Il ne doit pas servir à occuper les apprenants. Certains logiciels sont précisément destinés aux publics en situation d'illettrisme et utilisent de façon pertinente les fonctions d'un ordinateur. En outre, certains travaux peuvent être difficilement réalisés avec un papier et un crayon, comme les exercices de perception visuelle durant lesquels un mot apparaît de façon furtive sur l'écran.

Clôture

Jean-Luc BURGUNDER
Vice-Président de la Région Centre

Ma première réaction aux propos qui ont été tenus aujourd'hui sera d'affirmer que la politique ne doit pas être réduite à l'octroi de financements ! Par ailleurs, il a longuement été question d'institutions et de collectivités. L'institution est un facilitateur. Notre rôle n'est pas d'agir *ex nihilo*, mais d'aider les acteurs de terrain qui interviennent et émettent des propositions. L'acteur politique opère naturellement des choix, car il dispose d'un champ de vision plus large, mais il a avant tout pour rôle de faciliter les choses. Nous sommes au service des hommes : les publics concernés et les acteurs.

La Région est un acteur pivot de la lutte contre l'illettrisme, comme elle l'est dans d'autres luttes. Cela nécessite des partenariats, une mise en réseau et une mutualisation des moyens. Nous devons gérer au mieux les moyens dont nous disposons et assurer une redistribution juste et efficace.

Au-delà des aspects sociaux et économiques, j'estime qu'il est surtout question de dignité. Nous nous adressons tout d'abord à des individus. Il est difficile d'avouer que l'on est illettré, de même qu'il est douloureux d'avouer son alcoolisme. Ces questions touchent au cœur de l'individu et de sa dignité. Ce terrain est extrêmement sensible, ce qui explique les précautions oratoires que les intervenants ont prises.

L'illettrisme est multiforme. A l'ensemble des illettrismes, l'on ne peut pas apporter de réponse unique. Chaque acteur, confronté à des situations particulières, trouve ses propres réponses. C'est pourquoi il est essentiel de travailler en complémentarité. Comme dans d'autres domaines, en particulier la formation professionnelle, le Conseil régional travaille à la complémentarité des actions dans la lutte contre l'illettrisme.

Je remercie les bénévoles et les associations. J'ai entendu le témoignage d'une personne qui évoquait sa vie de bénévole et son engagement extrêmement fort. Je vous remercie de votre engagement à tous. En tant qu' élu, je peux affirmer que l'institution, si elle reconnaît officiellement les associations, ne reconnaît pas suffisamment, par une aide matérielle, l'engagement associatif. Or c'est bien la collectivité qui demande à ces associations un travail d'intérêt général. Le Conseil régional fait son possible en la matière. Je m'engage à essayer de faire encore mieux.

Il a été dit que les acteurs salariés n'étaient pas toujours rétribués à la hauteur de leurs compétences ou de leur engagement. Cela témoigne de la difficulté du rapport entre l'investissement et le fonctionnement. J'estime qu'une grande partie du fonctionnement devrait être considérée comme de l'investissement, en particulier pour ce qui est des ressources humaines.

En ce qui concerne le maillage territorial, la compétence en matière de lutte contre l'illettrisme est régionale, par le biais des agglomérations, des pays ou des villes moyennes. Je vous suggère d'interpeller les pays, qui se trouvent au plus près du terrain et disposent de moyens légèrement supérieurs à ceux des communes. Il serait intéressant que les pays, qui maillent le territoire, s'engagent dans ce combat. Le Conseil régional a entamé une réflexion en ce sens.

Je retiens par ailleurs la nécessité de créer des comités de suivi ou de pilotage pour les financeurs. Il est en effet important de s'assurer de la bonne utilisation des fonds.

J'ai entendu la proposition du Vice-Président du Conseil Economique et Social Régional. Je l'avais d'ailleurs saisi pour réaliser un travail sur l'illettrisme en entreprise. Je retiens ses préconisations et je les présenterai à l'exécutif régional. Je m'engage à ce que nous demandions, dans le cadre de la décentralisation, à devenir les chefs de file d'une expérimentation en matière de lutte contre l'illettrisme. J'ai également retenu l'idée d'un plan complet de communication, qui me semble très pertinente.

J'insisterai pour finir sur le caractère transversal de la lutte contre l'illettrisme. Il est nécessaire que sur l'ensemble du champ de la formation professionnelle, nous puissions repérer et traiter ce problème.

Je vous remercie d'avoir répondu en si grand nombre à notre invitation. J'ai appris beaucoup durant cette journée. Soyez assurés que nous sommes très attentifs au travail que vous menez.

SYNTHESE DES RETOURS DES FICHES D'EVALUATION

DE LA JOURNEE DU 8 AVRIL 2003

Nombre d'inscrits : 534

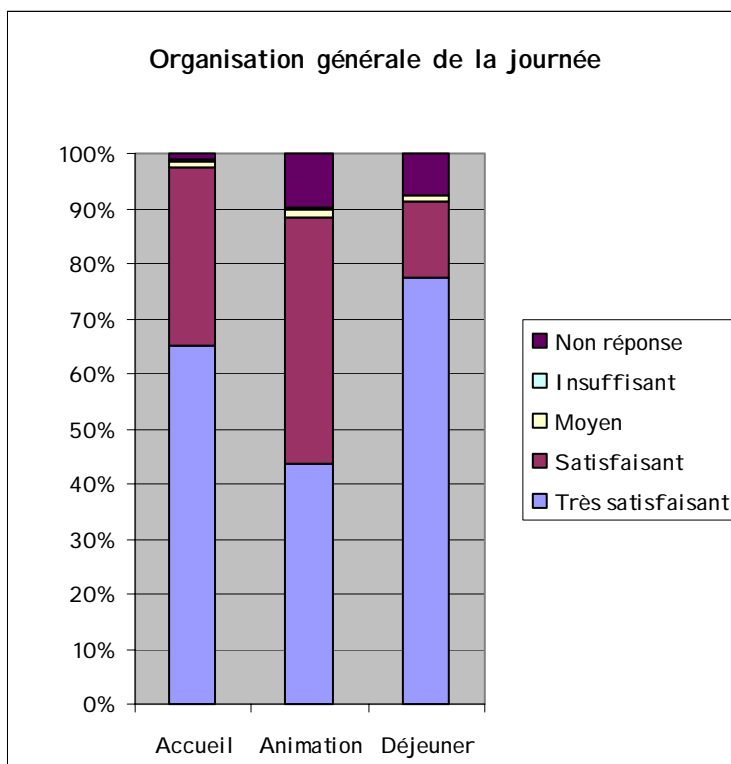
Nombre de participants : 452 répartis comme suit :

- ✓ 170 formateurs bénévoles
- ✓ 149 formateurs salariés
- ✓ 15 responsables d'associations et d'organismes
- ✓ 95 institutionnels
- ✓ 23 autres (entreprises, universitaire...)

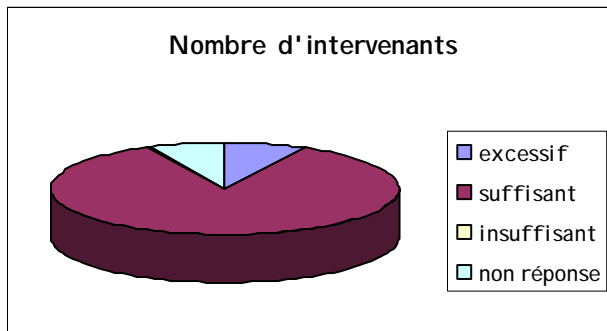
Nombre de retours : **204 soit 45 %**

• ORGANISATION GENERALE DE LA JOURNEE

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Non réponse
Accueil	65,2 %	32,3 %	1,0 %	0,5 %	1,0 %
Animation	43,6 %	44,6 %	1,5 %	0,5 %	9,8 %
Déjeuner	77,5 %	13,7 %	1,0 %	0 %	7,8 %

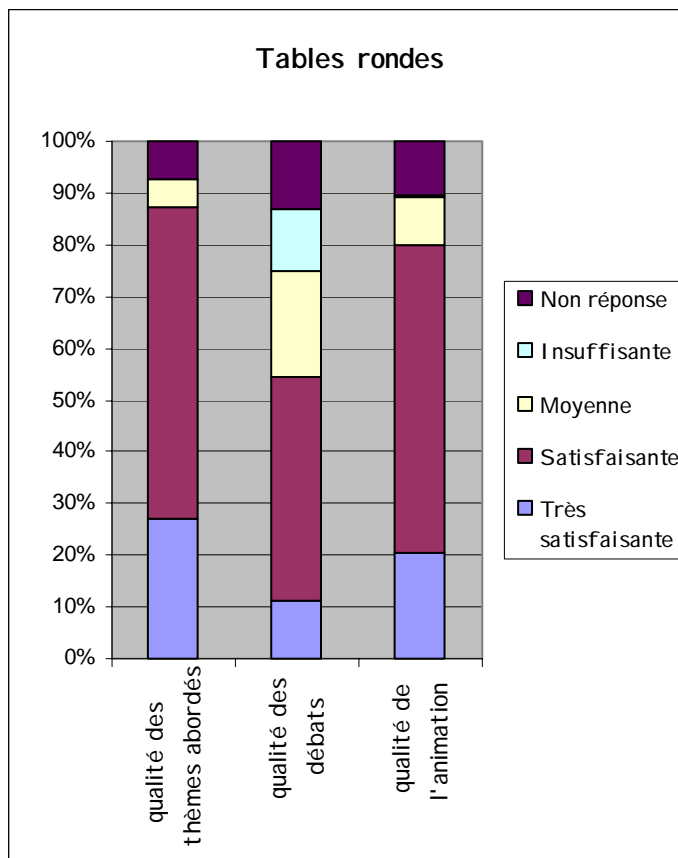


Le nombre d'intervenants était-il :
 excessif **7,8 %**
 suffisant **84,8 %**
 insuffisant **0,5 %**
 non réponse **6,9 %**



• TABLES RONDES

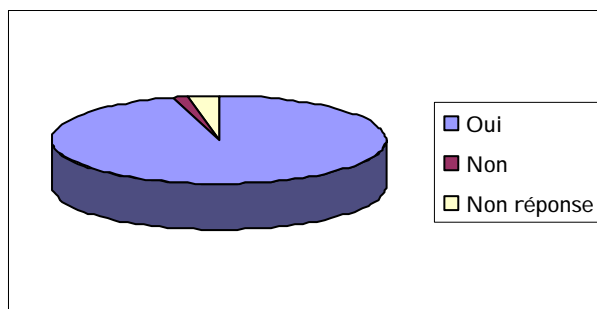
	Très satisfaisante	Satisfaisante	Moyenne	Insuffisante	Non réponse
Qualité des thèmes abordés	27,0 %	60,3 %	5,4 %	0 %	7,3 %
Qualité des débats	11,3 %	43,1 %	20,6 %	11,8 %	13,2 %
Qualité de l'animation	20,6 %	59,3 %	9,3 %	0,5 %	10,3 %



- QUESTIONS DIVERSES

- * L'organisation d'une telle manifestation vous semble-t-elle nécessaire ?

Oui	95,6 %
Non	1,5 %
Non réponse	2,9 %

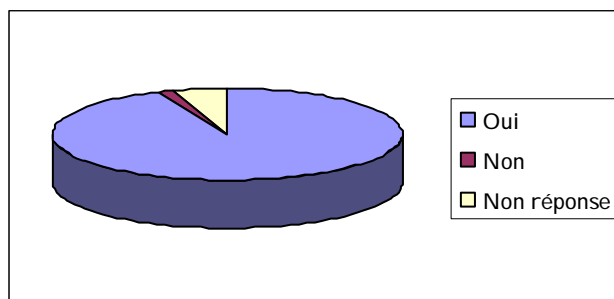


Justifications

RAISONS INVOQUEES	PROPORTIO N (%)
Rencontre entre les différents acteurs oeuvrant dans un même domaine	21,4
Temps d'échange, de réflexion, de partage sur les expériences, les idées et les pratiques	19,4
Vue d'ensemble de l'existant (actions, objectifs, moyens)	12,1
Se situer dans le maillage territorial régional (impliquer les bénévoles)	7,3
Découverte du fonctionnement général de la politique de la Région en matière de LCI	5,3
Sensibiliser et populariser le problème de l'illettrisme (pour déculpabiliser les illettrés)	3,4
Reconnaissance des acteurs de terrain	2,9
Recul théorique nécessaire par rapport aux actions de terrain	2,9
Mise à jour des informations	2,9
Connaissance des différents intervenants en matière de LCI	2,9
Motiver les bénévoles	2,4
Mutualiser pour plus d'efficacité, pour progresser dans ses idées et pratiques	2,4
Prise de conscience des différents moyens mis en œuvre pour la LCI et des financements occasionnés	2,4
Sentiment d'appartenance à un ensemble (ne plus se sentir isolé)	1,9
Prise de conscience des enjeux de la lutte contre l'illettrisme	1,9
Accès à de nouveaux dispositifs et méthodes pédagogiques	1,5
Enrichissement personnel de ses connaissances	1,0
Mesurer l'ampleur des besoins (nombre d'illettrés...)	1,0
Découverte de la force d'engagement	1,0
Sensibiliser les organismes par cette action de communication	1,0
Donner de nouvelles pistes d'action	1,0
Prendre en compte les erreurs à éviter	0,5
Promouvoir la LCI par les médias auprès du grand public	0,5
Visualisation de ce qui reste à faire	0,5
Réflexion sur l'avenir	0,5
TOTAL	100

- * **Doit-elle être reconduite ?**

Oui	93,6 %
Non	1,5 %
Non réponse	4,9 %



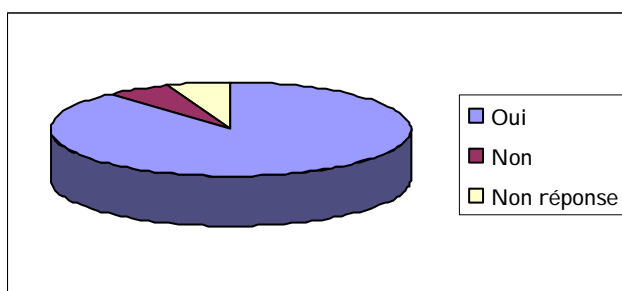
Thèmes à aborder

THEMES	PROPORTION (%)
Travail en ateliers (petits groupes) permettant les échanges sur les pratiques, les méthodes et les expériences	19,1
Applications concrètes de l'emploi de nouveaux moyens et outils pédagogiques (informatique...)	9,9
Evolution de la LCI (actions, statistiques) et résultats (bilans des programmes d'actions régionales)	5,6
Plans d'action et résultats de l'Education Nationale face à la LCI	5,6
Illettrisme en entreprise	4,9
Place du bénévolat et travail en cohabitation avec les salariés	3,7
Formation des formateurs bénévoles	3,7
Illettrisme et intégration (problème spécifique lié à l'alphabétisation des « nouveaux français »)	3,7
Financements existants	3,1
Travail sur l'accompagnement et la médiation	3,1
Méthodologie de la formation	3,1
Gestion de la diversité des publics	2,5
Approfondissement de la complémentarité et du maillage des structures (comment crée-t-on un réseau ?)	2,5
Témoignages d'apprenants	1,9
Causes de l'illettrisme après une scolarité normale (pourquoi le primaire peut conduire à l'illettrisme ?), prévention de l'illettrisme	1,9
Différenciation illettrisme et alphabétisation	1,9
Phase d'accueil de l'apprenant	1,9
Illettrisme et qualification professionnelle	1,9
Comment repérer ce public ? (moyens de terrain)	1,9
Montage d'un projet illettrisme (financement, ingénierie, partenaires)	1,9
Relation apprenant/formateur	1,2
Moyens mis en œuvre pour la LCI	1,2
Comment mieux mutualiser les moyens ?	1,2
L'après-illettrisme	1,2
Axes de formation à développer pour enrichir les parcours	1,2
Comment amener les « illettrés » jusqu'aux associations ?	1,2
Difficultés rencontrées dans l'exercice du bénévolat	1,2

Illettrisme et Europe (FSE)	0,6
Formation des médiateurs	0,6
Politique de LCI dans les autres pays européens	0,6
La place de la LCI dans la formation professionnelle dans son ensemble	0,6
L'interculturel	0,6
La validation des acquis	0,6
Conseils pratiques de pédagogues	0,6
Le concept de remédiation cognitive	0,6
La cohérence des parcours de formation	0,6
Le problème des personnes âgées	0,6
Pourquoi devient-on illettré ?	0,6
Etat des lieux de la recherche scientifique sur les difficultés d'apprentissage des savoirs de base	0,6
Illettrisme et dispositifs sociaux	0,6
TOTAL	100

* **Vous a-t-elle permis de mieux identifier la politique régionale mise en œuvre en matière de lutte contre l'illettrisme ?**

Oui	88,7 %
Non	5,4 %
Non réponse	5,9 %



Explications

RAISONS INVOQUEES	PROPORTIO N (%)
Prise de conscience du fort investissement politique et financier de la Région (LCI = objectif prioritaire)	30,0
Identification de la diversité des organismes et des associations impliquées (le qui fait quoi)	14,0
Vue d'ensemble de la politique régionale de LCI	12,0
Clarification du rôle des CRIA	8,0
Nécessité du cadrage régional pour une action coordonnée et plus efficace (mise en réseau et maillage)	8,0
Clarification du rôle (coordonnateur, animateur, fédérateur) et des objectifs de la Région	7,0
Meilleure connaissance des moyens à disposition (plate-forme s'appuyant sur les TIC, formation de formateurs)	6,0
Répartition des financements	5,0
Importance du maillage territorial	4,0
Mieux comprendre le rôle du CESR, de l'ANLCI	3,0
Intégration de la dimension sociale (« la politique vise à élever la situation de l'individu »)	2,0
Nécessité de faire remonter l'information du terrain aux financeurs	1,0
TOTAL	100

* Dans votre vie professionnelle ou associative, quel est l'impact d'une rencontre régionale ?

RAISONS INVOQUEES	PROPORTION (%)
Ouverture d'esprit, échanges d'expériences	14,4
Rencontrer les partenaires et échanger	10,6
Connaissance des acteurs de la LCI et de la cohérence de l'ensemble	7,8
Clarification et mise à jour des informations pour les acteurs de terrain	7,8
Permet de se situer dans l'action de LCI et évite l'isolement (sentiment d'appartenance)	6,7
Améliorer les manières d'agir (« mieux se connaître pour mieux agir »)	6,7
Comparaison des différents types d'action menées sur le terrain (initiatives locales) et évaluation de ces actions	6,1
Remotiver et redynamiser les formateurs	4,4
Connaissance des possibilités de soutien, notamment à travers les nouvelles technologies (nouveaux moyens disponibles)	3,3
Prise de nouveaux contacts	3,3
Donner de nouvelles pistes de réflexion	2,8
Vision d'ensemble du dispositif	2,8
Parler de l'engagement de la Région et de l'Etat en matière de lutte contre l'illettrisme	2,8
Reconnaissance du travail associatif (et notamment du bénévolat) au niveau régional	2,1
Alimenter un débat au sein de la structure associative	2,1
Crédibilise le discours dans l'association et renforce la cohésion des équipes bénévoles	2,1
Renforcer et valoriser le maillage	2,1
Prise de recul par rapport aux actions quotidiennes	1,7
Renforce la volonté d'agir dans la LCI et donne envie de créer	1,7
Trop tôt pour le dire	1,7
Importance du vécu du terrain dans la LCI	1,1
Mesure l'impact de l'action et valorise le travail réalisé	1,1
Avoir une idée sur les réactions et intentions des décideurs	0,6
Incitation à travailler en réseau	0,6
Coordonner les actions menées sur chaque département	0,6
Montrer la réalité de ce problème	0,6
Communiquer sur la LCI	0,6
Point d'appui pour solliciter une formation	0,6
Faire remonter au niveau régional les idées et pratiques locales	0,6
Renforcer la compétence des formateurs	0,6
TOTAL	100

* **Observations particulières sur le déroulement de la journée (améliorations à apporter...) :**

OBSERVATIONS	PROPORTIO N (%)
Improvisations des comédiens très appréciées	18,7
Pas de respect des horaires (problème de timing)	11,1
Alléger le discours théorique car peu captivant	10,4
Manque des échanges entre la scène et la salle (préparer en amont les questions)	9,7
Nécessité de travailler en ateliers pour un réel dialogue	9,0
Repas trop long	5,6
3 ^{ème} atelier pas assez convaincant (pas de lien avec l'illettrisme)	4,9
Qualité de l'organisation et du repas	4,2
Manque d'informations sur le plan d'accès (parking...)	3,4
Manque une présentation générale des organismes présents	3,4
Donner une liste des sigles employés aux participants	2,8
Elargir la conférence à des personnes non directement concernées par le problème de l'illettrisme	2,1
Intervention de M. Rivière très intéressante	1,4
Tables rondes trop longues et exposés trop lus	1,4
Manque de pauses dans la journée	1,4
Difficulté pour lire l'écran	1,4
Manifestation à reconduire au niveau départemental puis restitution au niveau régional	1,4
Intervention de Mme Geffroy intéressante	0,7
Journée trop courte	0,7
Tables rondes trop courtes	0,7
La journée a donné un panorama complet de la notion d'illettrisme	0,7
Journée trop longue	0,7
Trop de temps perdu en démonstration d'autosatisfaction	0,7
Diversifier les moyens de transmission de l'information	0,7
Présenter les difficultés rencontrées par les acteurs	0,7
Manque le point de vue de l'Etat plus marqué	0,7
M. Ralema aurait pu se présenter	0,7
Vers un guichet unique de financement ?	0,7
TOTAL	100

LISTE DES SIGLES

AFB	Ateliers de Formation de Base
AFFIC	Association de Formation de Formateurs Illettrisme et Culture
AJBC	Association Jean-Baptiste Caillaud
ANLCI	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APP	Atelier Pédagogique Personnalisé
ASSEDIC	ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
ATD (Quart Monde)	Aide de Toute Détresse
CAFOC	Centre Académique de FORMation Continue
CESR	Conseil Economique et Social Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CRIA	Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DFPCA	Direction de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage
DIRMI	Délégation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
EPN	Espaces Publics Numériques
FAS	Fonds d'Action Sociale
FASILD	Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
FEDER	Fonds Européen de DEveloppement Régional
FORE	Formations Ouvertes et Ressources Educatives

FSE	Fonds Social Européen
GPLI	Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme
IALS	International Adult Literacy Survey (Enquête internationale sur la littératie des adultes)
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRILL	Insertion, RéInsertion, Lutte contre L'illettrisme
JAPD	Journée d'Appel de Préparation à la Défense
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PAIO	Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation
PARE	Plan d'Aide au Retour à l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
REACT	REseau d'Accès à la Connaissance pour Tous
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)